le RÉFLEXE

Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN) - Édition spéciale

Au coeur des luttes solidaires depuis 100 ANS 1918-2018

Numéro souvenir

Centième anniversaire

Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches

100 ans de luttes!

C'est un très grand honneur pour moi de pouvoir souligner, avec vous, le centenaire du Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches.

Par Jacques Létourneau
Président de la CSN

Il y a cent ans, aujourd'hui, des syndicats francophones de la région de Québec décidaient de se réunir et de s'organiser afin de se libérer de l'emprise des syndicats américains. Trois ans plus tard, ce mouvement fera boule de neige partout au Québec : ce sera la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui deviendra la CSN des années plus tard.

Cela ne date donc pas d'aujourd'hui que les travailleuses et les travailleurs de la région de Québec agissent en tant que pionniers.

Je tiens particulièrement à souligner la détermination des syndicats de la région de Québec et l'importance des luttes qu'ils ont menées au fil des ans. Bien entendu, je ne pourrais pas ici nommer chacun d'entre eux. Mais je pense entre autres au Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain, l'un des plus vieux syndicats du Québec, qui a su mettre le service public au cœur de son action. Je pense également aux travailleuses et aux travailleurs du chantier Davie qui ont traversé de nombreux creux de vague au fil des ans, comme la baisse d'activité que nous constatons malheureusement aujourd'hui. Les syndicats du secteur public, que ce soit en santé et en services sociaux ou en éducation et en enseignement supérieur, ont également démontré toute la force de la CSN dans son action pour préserver nos services publics et améliorer les conditions de travail de celles et de ceux qui en sont responsables. Les syndicats de l'hôtellerie, en s'alliant avec ceux des autres régions du Québec, ont développé l'un des meilleurs modes de négociation collective que nous avons à la CSN, la négociation coordonnée. Et je pourrais bien sûr nommer tous les autres syndicats de la région de Québec qui ont fait avancer, concrètement, la cause des travailleuses et des travailleurs qu'ils représentent.

Je dois également remercier le Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches pour l'accueil chaleureux qu'il nous démontre chaque année. Pas facile, pour un conseil central, de cohabiter dans la même région que l'Assemblée nationale. Chaque année, peu importe le secteur, nos manifestations passent par la Colline parlementaire afin d'interpeller nos élus. À chaque occasion, vous recevez les syndicats de l'ensemble du Québec avec toute la solidarité qui caractérise la CSN.

Camarades, au nom du comité exécutif de la CSN, je vous félicite pour l'ensemble des actions que vous avez menées au cours des 100 dernières années. Et je souhaite que, dans 100 ans, l'un de mes successeurs puisse reprendre ces lignes pour saluer les luttes que vous mènerez au cours des 100 prochaines années.

Vive les syndicats de la région de Québec–Chaudière-Appalaches!

Longue vie au Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches!

Vive la CSN! ■

Jacques Létourneau

RÉFLEXE

Le Réflexe est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN).

Cette édition spéciale est tirée à 2 000 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est,
bureau 200
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5824
Courriel : ccqca@csn.qc.ca

Recherche et rédaction : Mathieu Houle-Courcelles avec la collaboration de Nicolas Lefebvre Legault et Réjean Lemoyne

Conception et réalisation:
Nicolas Lefebvre Legault

Édition et correction:
Anne Lafleur

Photo de la couverture : Hommes de métier, chantier du pont de Québec, 1902 (Ville de Québec)

Photo du dos : Manifestation du secteur public, 12 novembre 2015

CSN
SSQ assurance
FONDACTION Donner du sens à l'argent.
CAISSE. D'ÉCONOMIE. SOLIDAIRE.
BÂTIRENTE —Régimes de retraite collectifs—

Mot de la présidente du conseil central

Par ANN GINGRAS
Présidente

Traverser l'histoire

Le Conseil central de Québec–Chaudière-Appalaches (CSN) célèbre cette année son 100e anniversaire. Il s'agit de la plus vieille organisation syndicale de la région et de l'une des plus vieilles au Québec. C'est, à la fois, une source de fierté et… de vertige.

Un siècle de luttes, c'est immense! Voilà une organisation qui a littéralement traversé l'histoire tout en la faisant. Et c'est tout un défi quand vient le temps de remonter son cours et de la raconter. L'histoire du mouvement syndical est peu documentée. Sauf de rares exceptions, les quelques livres et études qui existent en traitent d'une perspective nationale, presque jamais régionale.

Lorsque nous avons entrepris d'écrire l'histoire du conseil central, nous avons rapidement réalisé que la tâche serait colossale. La vie des syndicats et du conseil central s'est bâtie à partir de batailles quotidiennes qui laissent peu de traces. Rares sont les batailles décisives qui marquent les esprits, ce n'est bien souvent qu'après coup que l'on réalise qu'on a contribué à changer le monde petit à petit.

Ainsi, ce n'est pas d'hier que la région de Québec est considérée comme étant plus conservatrice. Il semble bien que ce fut toujours le cas. Dans ce contexte, le conseil central est certes plus prudent que la moyenne, mais a toujours réussi, avec ténacité et détermination, à faire avancer la cause de la justice sociale dans une quête pour l'équité, l'égalité et la reconnaissance pour les hommes et les femmes au cours de ce siècle. Le conseil central n'a jamais refusé une bataille, et il y en a eu plusieurs, tout en restant près des syndicats et à l'écoute des membres.

Cette proximité avec les membres et le fait que la région de Québec ait son caractère particulier ont amené leur lot de divergences avec la centrale. Le moins que l'on puisse dire c'est que le conseil central fut dissident à quelques reprises au cours des 100 ans, mais toujours dans un esprit de représentation constructive. Et pourtant, les élus du conseil central ont toujours eu la CTCC, aujourd'hui la CSN, tatouée sur le cœur avec un attachement sans limites à ses valeurs qui la distinguent.

Le conseil central ne peut que souligner, à son tour, le rôle des militantes et des militants qui ont lutté tout au long de ces décennies pour faire de leur syndicat un instrument démocratique au service de l'amélioration du quotidien de milliers de travailleuses et de travailleurs, tant sur le plan des conditions de travail que de leurs droits sociaux et économiques. La force collective de ces syndicats est celle de notre organisation centenaire.

Nous remercions profondément nos généreux commanditaires (CSN, Fondaction, Caisse d'économie solidaire Desjardins, SSQ et Bâtirente) qui ont largement soutenu la réalisation des publications, qui, nous le souhaitons, contribueront à une meilleure connaissance de notre histoire pour ainsi la perpétuer. ■

1915

1918

1930

1970

1980

1997

Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches

Aujourd'hui

Québec au début du XXe siècle

Après des années de difficultés économiques dans les dernières années du XIXe siècle, la ville de Québec s'engage au début du siècle dans une période de prospérité et de croissance. Entre 1901 et 1931, la population de la ville va presque doubler passant de 71 000 à 133 000 habitants. Cette croissance s'appuie sur une forte natalité, mais surtout sur l'arrivée à Québec d'une population francophone rurale provenant des campagnes environnantes qui viennent chercher du travail dans les manufactures et les industries de la basse-ville.

En 1918, la population de Québec compte plus de 100 000 habitants dont les deux tiers habitent les faubourgs ouvriers de Saint-Roch et de Saint-Sauveur. Une large majorité de la population est catholique et francophone. Les anglophones ont quitté la ville de Québec en grand nombre au XIXe siècle et ne comptent plus que 13 000 résidents. Quelques dizaines de Chinois et de Juifs vivent dans le quartier Saint-Roch, gagnant leur vie dans le commerce, la restauration et la buanderie.

La croissance économique s'appuie sur le dynamisme de l'industrie de la chaussure qui compte plus de 5 000 ouvriers travaillant dans les manufactures de chaussures. Les industries de la corsetterie, du tabac et de la fourrure emploient des centaines d'hommes et de femmes ainsi que des enfants. Avec l'arrivée du tramway électrique en 1897, ce nouveau mode de transport devient le principal moyen de se déplacer dans la ville. L'automobile apparaît dans les rues de Québec dans les années 1910. La ville ne compte alors qu'un millier de véhicules immatriculés. Le tramway favorise également la création des nouveaux quartiers de Montcalm et de Limoilou. La ville de Québec multiplie par quatre la superficie de son territoire en annexant les municipalités de Saint-Malo en 1908, de Limoilou en 1909 et de Montcalm en 1913.

Tramway circulant sur la Côte de la Fabrique, vers 1925.
Photo archives de domaine public.

Au début du XXe siècle, la ville de Québec est une ville dense et insalubre, surtout dans les quartiers de la basse-ville. Malgré l'apparition du téléphone et de l'éclairage électrique, la ville ne compte aucun service de cueillette des déchets et de la neige. Des dépotoirs se créent un peu partout sur les rives de la rivière Saint-Charles qui, en l'absence d'un égout collecteur, devient une rivière polluée d'immondices.

Québec détient alors le triste record de mortalité infantile pour une ville nord-américaine. Près d'un enfant sur trois meurt avant d'atteindre l'âge d'un an. La mauvaise qualité du lait provoque des hécatombes lors des chaleurs de juillet et d'août. La tuberculose et la diphtérie sévissent dans la ville. La grippe espagnole fera plus de 500 victimes à l'automne 1918. ■

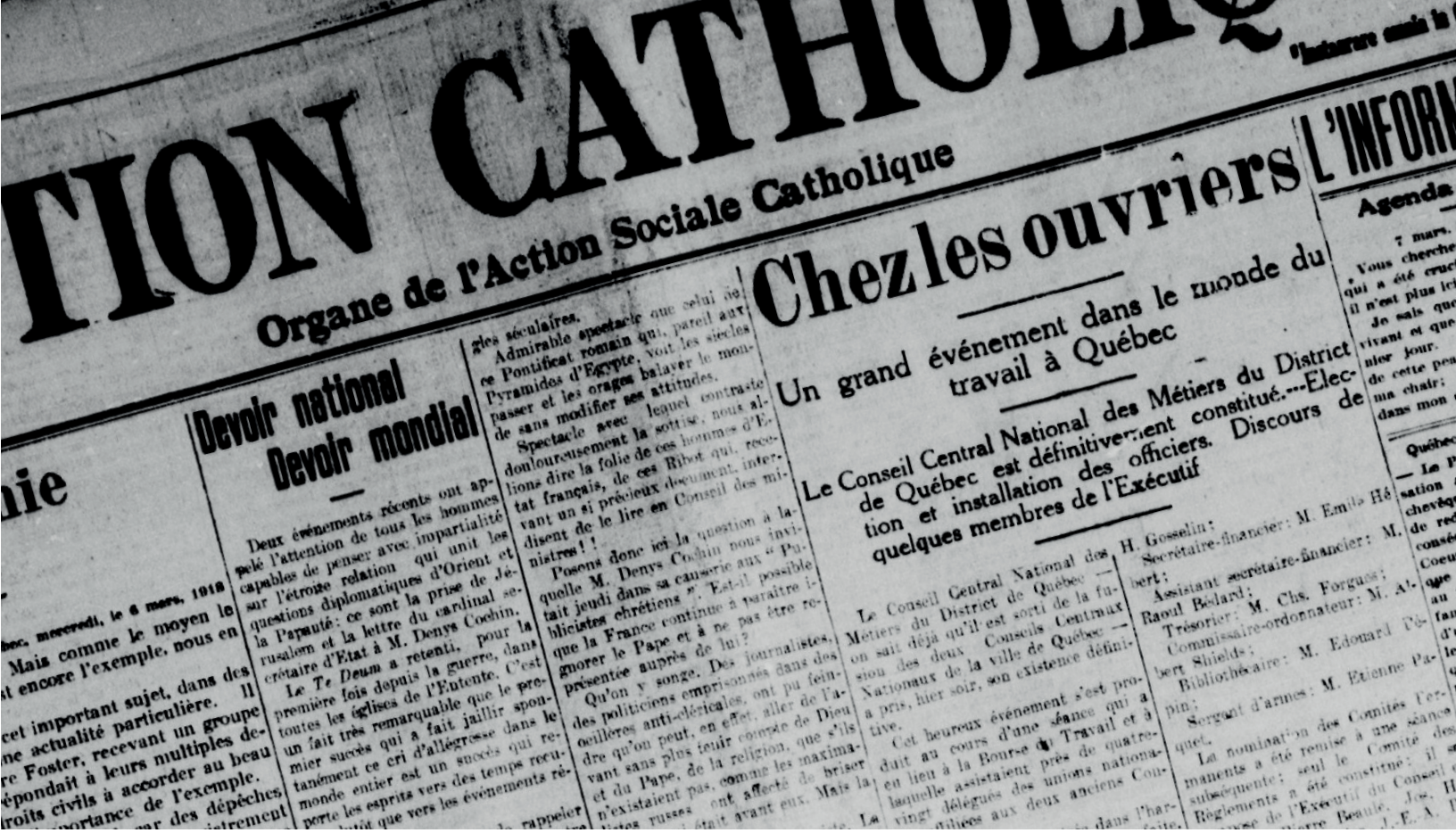

TION CATHOLIQ

Organe de l'Action Sociale Catholique

Devoir national
Devoir mondial

Chez les ouvriers

Un grand événement dans le monde du travail à Québec

Le Conseil Central National des Métiers du District de Québec est définitivement constitué.---Election et installation des officiers. Discours de quelques membres de l'Exécutif

L'INFORM

Agenda

La « une » du journal l'Action catholique du 6 mars 1918

Première partie (1900-1939)

Les premiers pas du syndicalisme confessionnel à Québec (1900-1918)

Le 20 février 1918, le journal l'Action catholique publie en première page un article annonçant la formation d'une nouvelle organisation ouvrière dans la Vieille Capitale : le Conseil central national des métiers du district de Québec.

« Les délibérations ont duré jusqu'à près de deux heures ce matin, mais elles ont été, par instants, d'un ton si élevé que la séance n'a paru longue à personne ». L'une des questions à l'ordre du jour porte sur la présence d'un aumônier à leurs réunions, lequel sera chargé de s'assurer de la conformité religieuse des décisions prises par l'organisation. La proposition, soumise au vote, est acceptée à l'unanimité. L'Action catholique ne cache pas son enthousiasme : « Et voilà qu'on peut dire que toutes les organisations ouvrières nationales de Québec, soit une trentaine, sont devenues des organisations ouvrières catholiques, selon le vœu de l'Église ». Cette décision, impensable à peine dix ans plus tôt, aura un impact déterminant sur l'évolution du mouvement syndical à Québec. Pour nous aider à mieux comprendre le contexte qui provoque ce rapprochement entre le clergé et les syndicats nationaux, revenons quelques années en arrière.

En 1890, le Pape Léon XIII publie l'encyclique Rerum Novarum (« Les choses nouvelles »). Réagissant aux conséquences de la révolution industrielle, l'Église cherche à se donner un programme d'action au sein de la classe ouvrière. Le Pape s'insurge contre certains fléaux du système capitaliste, mais condamne aussi les doctrines socialistes. En lieu et place, l'Église oppose ses propres solutions pour « rétablir » l'harmonie entre le Capital et le Travail. L'encyclique affirme que les travailleurs et leurs employeurs ont des droits complémentaires : le droit à la dignité au travail pour les uns, le droit de propriété pour les autres. Pour protéger leurs intérêts, les travailleurs doivent constituer des corporations professionnelles inspirées de la doctrine sociale de l'Église à travers lesquelles ils pourront négocier collectivement avec leurs employeurs, eux-mêmes réunis en corporation. Cette vision des rapports de classe mise sur la bonne entente et le respect mutuel de chacune des parties afin de trouver des solutions à la « question sociale ».

Au Québec, où l'Église a violemment critiqué les organisations syndicales tout au long du XIXe siècle, cette nouvelle doctrine tarde à se mettre en place. La majorité des syndicats nationaux, très actifs à Québec, voient d'un mauvais œil l'intervention du clergé dans les questions ouvrières.

Une origine non confessionnelle

Contrairement à la CSN, le Conseil central ne fut pas à l'origine une organisation syndicale catholique devenue laïque dans les années 1960. En effet, la plupart des syndicats présents lors de sa fondation n'étaient pas catholiques, mais nationaux, et avaient une implantation de longue date dans la région.

C'est en 1891 que des syndicats nationaux se regroupent pour la première fois à Québec. Ils fondent alors un organisme qui s'appelle le Conseil central des métiers et du travail de Québec. Les syndicats qui le composent sont très attachés à leur autonomie et ne souhaitent pas relever d'une union internationale, c'est-à-dire américaine. Ils ne sont pas pour autant religieux et la plupart ont un statut qui interdit même de parler de religion dans les assemblées.

Au cours de cette période, les syndicats nationaux et les syndicats internationaux se côtoient dans les mêmes organisations. À Québec, ils partagent les locaux de la Bourse du travail, établie sur la rue Saint-Vallier. Toutefois, au début du XXe siècle, les unions internationales tentent un coup de force et expulsent les syndicats nationaux des organisations pancanadiennes où elles sont majoritaires. La rupture est consommée en 1902 et les tenants du syndicalisme national décident de faire définitivement bande à part.

Le rapport de force est inversé à Québec : le Conseil central des métiers et du travail décide d'expulser à son tour les syndicats affiliés à des unions internationales et participe à la fondation d'une nouvelle centrale syndicale, le Congrès national des métiers et du travail qui deviendra ensuite la Fédération canadienne du travail, dont le congrès de fondation a lieu dans la Vieille Capitale en 1903. De leur côté, la demi-douzaine de syndicats expulsés, essentiellement des sections locales des unions internationales représentant les employés des chemins de fer, se regroupent au sein d'un Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec (l'ancêtre de l'actuel Conseil régional de la FTQ). ■

On trouve de tout dans les archives de la CSN, y compris un drapeau portant le sigle d'une centrale syndicale disparue en… 1926! Il s'agit du drapeau de l'un des syndicats fondateurs du conseil central de Québec. Il est tout de même curieux que malgré la démission en bloc des membres de Québec, en 1911, et la fondation d'une nouvelle centrale, la Confédération des travailleurs catholique du Canada, en 1921, ce drapeau soit parvenu jusqu'à nous. Pour la petite histoire, il a dû passer au moins 70 ans dans un placard au conseil central, avec deux autres drapeaux historiques des syndicats de la construction, avant de prendre le chemin des archives, à Montréal, au début des années 2000.

Cordonniers devant leur manufacture dans Saint-Roch. Source : BAnQ

C'est à la faveur d'un conflit de travail que l'Église catholique se mêle pour la première fois directement de syndicalisme à Québec. L'archevêque de Québec, Mgr Bégin, est appelé à arbitrer un lock-out dans l'industrie de la chaussure en 1900. L'intervention de l'Église se situe à deux niveaux : outre l'introduction d'un tribunal d'arbitrage, l'archevêque met sur pied une commission ecclésiale pour réviser les statuts des syndicats de cordonniers, qu'il juge d'inspiration « socialiste » et « maçonnique ».

Louis-Nazaire Bégin
Archevêque de Québec

Lorsque la sentence tombe, les syndicats sont stupéfaits. L'Église prétend changer le but de l'action des organisations ouvrières, en éliminant tout discours jugé trop radical. Elle fait passer l'objectif premier de l'action syndicale de « l'élévation du prix du travail » à « un juste prix du travail », une notion passablement subjective. De plus, les membres du syndicat ne sont plus tenus de « forcer » leurs collègues à joindre le syndicat, mais doivent plutôt les « encourager ». Sans supprimer le droit de grève, on précise qu'elle doit « être évitée à tout prix ». Finalement, on introduit des aumôniers dans les syndicats avec un droit de parole dans les assemblées et le pouvoir de différer une décision pour la faire approuver par l'archevêché.

Si deux syndicats acceptent ces changements en échange de la préférence syndicale à l'embauche, un troisième se rebiffe. En 1901, Arthur Marois, le président du Conseil central des métiers et du travail de Québec, écrit au ministre fédéral du Travail pour dénoncer « la coalition manifeste du pouvoir clérical et de la puissance du capital pour asservir de pauvres ouvriers ». Tout en se revendiquant catholique, le syndicaliste dénonce l'ingérence de l'Église dans les affaires temporelles et parle d'abus de pouvoir. Mais pour le sous-ministre, il s'agit d'une affaire privée dans laquelle il ne peut intervenir puisque les parties s'étaient entendues pour respecter la décision de l'arbitre. L'année suivante, Edmond Barry, le nouveau président du Conseil central, revient à la charge et écrit directement au premier ministre Laurier. Selon Barry, les syndicats ne peuvent être liés par la sentence puisque l'archevêque a outrepassé son mandat qui était d'arbitrer un conflit précis, pas de développer des

mécanismes permanents et encore moins de changer les statuts des unions. Le fédéral refusant à nouveau d'intervenir, les choses en restent là.

Deux ans après la décision rendue par Mgr Bégin, l'Église nomme comme aumônier des ouvriers de Québec le père Alexis de Barbezieux, un capucin implanté dans le quartier Limoilou. D'après l'historien Guy Laperrière, Alexis de Barbezieux « (…) s'activera dans cette tâche pendant une dizaine d'années, fréquentant trois groupes de cordonniers autant de soirs par semaine, de huit heures à minuit ». Au terme de son mandat en 1913, il donne les recommandations suivantes à son successeur :

> Les patrons s'imaginent que la charge du chapelain est de mater les ouvriers. Je doute que Notre-Seigneur soit de leur avis. Le chapelain doit être bon pour les ouvriers et juste pour tout le monde. (…) Le chapelain usera de condescendance infiniment, et subira les affronts sans avoir l'air de les sentir. Il ne procèdera jamais par voie d'autorité. Il demandera tout à la persuasion. Lorsque les ouvriers seront une fois convaincus qu'ils ont affaire à un ami dévoué et désintéressé, la cause sera gagnée.
>
> Le chapelain fera tout pour empêcher les grèves et pour faire régler à l'amiable les différends qui surgissent chaque jour. Il évitera de se mêler des difficultés moins importantes s'il veut conserver son prestige.
>
> Il ira fréquemment dans les clubs : tous les jours si possible. Mais il se gardera de parler à moins d'y être forcé; car on lui tendra des pièges. La présence suffit. Il sera jovial, aimable, gagnera les cœurs. Quand il s'agira de discours et de principes, qu'il soit prudent, qu'il consulte l'archevêché, qu'il évite l'écueil de la démagogie, de peur d'être désavoué. Dans les querelles entre chefs et ouvriers, qu'il évite de prendre parti, d'accepter les charges de juge et d'arbitre.
>
> Quant à ses relations avec les Socialistes et les Internationaux, qu'il soit prudent. Ces gens-là sont souvent fort instruits. Nulle nécessité de défendre les Trusts, Combines, Mergers, de dire que nous combattons l'Internationalisme pour garder le contrôle des ouvriers. Beaucoup d'Unions m'ont été fermées. Le chapelain tâchera de pénétrer partout. Mais qu'il prenne son temps et procède avec douceur.

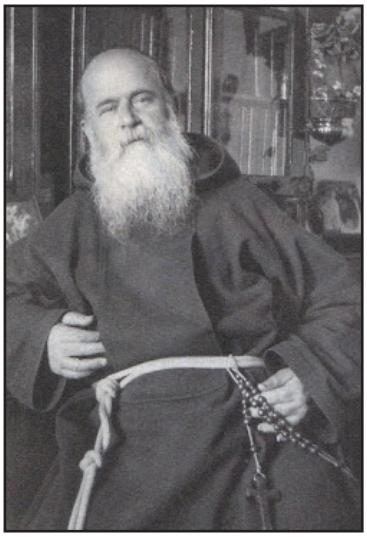

Le père Alexis de Barbezieux, premier aumônier des ouvriers de Québec

Son remplaçant, l'abbé Maxime Fortin, s'attèle immédiatement à la tâche. Issu d'une famille ouvrière, le jeune prêtre est bien au fait des questions sociales. Ce dernier conçoit le plan de transformer les syndicats nationaux déjà bien implantés dans la région en syndicats catholiques. Pour ce faire, il forme des cercles d'étude avec des ouvriers triés sur le volet. L'idée est de constituer une « élite ouvrière » formée à la doctrine sociale de l'Église.

En moins d'un an et demi, plusieurs syndicats nationaux décident d'amender leur constitution pour devenir catholique et acceptent la présence d'un aumônier. En 1917, l'abbé Fortin remporte une grande victoire en obtenant, à la faveur d'une nouvelle médiation dans un conflit de travail, que les puissants syndicats de cordonniers se déclarent catholiques, tout comme le syndicat regroupant les ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon.

Le 10 mai 1917, une réunion de délégués des organisations ouvrières nationales de la ville de Québec se tient à la salle de l'Union Saint-Joseph dans le quartier Saint-Roch. Ils acceptent d'intégrer cinq amendements à leurs statuts et règlements pour en faire des organisations « ouvertement et franchement catholiques » sous la direction des autorités religieuses du diocèse. Les syndicats doivent requérir les services d'un aumônier nommé par les autorités diocésaines. L'aumônier prend part aux délibérations, mais n'a pas le droit de vote. En outre, chaque syndicat s'engage à ne pas faire de grève sans avoir épuisé « tous les moyens d'entente qui sont à sa portée ».

Gaudiose Hébert, premier président et organisateur du conseil central

La table est mise pour la création d'une nouvelle organisation. Le 5 mars 1918, lors d'une assemblée à la Bourse du travail, le Conseil central national des métiers du district de Québec procède à l'élection de son premier comité exécutif. C'est ainsi que, du jour au lendemain, le syndicalisme catholique, qui vivotait jusque-là, se retrouve avec un bastion de 4 000 travailleurs dans la Vieille Capitale, dont bon nombre d'anciens syndiqués nationaux ayant une forte tradition de militantisme.

Quelques mois plus tard, le « nouveau » Conseil central de Québec lance une invitation à tous les syndicats catholiques de la province pour une rencontre, à Québec, à l'occasion de la fête du Travail. C'est le début des travaux qui mèneront à la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), l'ancêtre de la CSN. L'archevêque de Québec, le Cardinal Bégin, s'adresse en ces termes aux délégués présents à l'ouverture du congrès :

> Les ouvriers ne peuvent trouver protection efficace que dans l'Union ouvrière catholique. Le syndicat confessionnel les défend tout d'abord, et c'est un service inappréciable, des atteintes du vice et des griffes de l'erreur ; mais

1918

Fete du Travail

Programme Officiel

DES ORGANISATIONS OUVRIERES NATIONALES DE LA CITE DE QUEBEC

CONSEIL CENTRAL NATIONAL DES METIERS DU DISTRICT DE QUEBEC

TERRAIN DE L'EXPOSITION

Lundi, 2 Septembre 1918

La fête du Travail était excessivement importante pour le conseil central, qui l'a soulignée bon an, mal an de 1918 à 1973. Ici, le programme officiel de 1918.

ce n'est pas tout : il met au service de la classe ouvrière une force sans égale pour le triomphe de ses revendications et l'amélioration de ses conditions matérielles. C'est une chose qu'ignorent parfaitement ceux qui décrient les unions catholiques et les représentent comme inefficaces pour le bien-être de la classe ouvrière, mais c'est une chose vraie : toutes les justes réclamations des ouvriers sont des réclamations que l'Église a formulées avant tous les autres et elles figurent au programme des unions catholiques. Ainsi, quand nous demandons, nous, que les patrons nous paient un juste salaire, n'usent pas de moyens détournés pour diminuer nos épargnes, nous donnent la liberté d'accomplir nos devoirs religieux, ne nous exposent pas à des dangers de corruption ou de scandale, ne nous imposent pas des travaux disproportionnés avec nos forces ou ne convenant pas à l'âge ou au sexe de ceux qu'ils emploient, nous avons, pour faire valoir nos prétentions, autre chose que la force du nombre et il y a d'autres perspectives devant nous que celle de la lutte à mort : l'Église est à côté de nous pour déclarer aux capitalistes et aux patrons que ces exigences sont notre droit strict et que la religion leur fait un devoir de justice de ne pas les ignorer.

Pour les syndicalistes catholiques, le travail ne fait que commencer. De 1918 à 1921, une vaste campagne d'organisation est entreprise à la grandeur de la province et mène à la fondation de conseils centraux catholiques dans les villes de Trois-Rivières, Granby, Hull et Montréal, puis un peu plus tard à Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Chicoutimi et Lachine. Quatre rencontres réunissant tous les syndicats catholiques de la province, sous la présidence de Gaudiose Hébert de Québec, préparent la fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada qui eut lieu à Hull en 1921. Les syndicats de Québec, qui forment le tiers des délégations lors du congrès de fondation, héritent de la présidence et du siège social de la nouvelle confédération. ■

25-27 juin 1921

Grève des pompiers et des policiers de Québec

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la grogne sévit chez les pompiers et les policiers de Québec qui se sont regroupés dans deux syndicats affiliés aux unions nationales ouvrières catholiques. La ville de Québec compte alors à son service une centaine de policiers et 200 pompiers qui sont rémunérés entre 17 $ et 24 $ pour 80 heures de travail par semaine.

Une négociation décisive s'amorce en avril 1921. Une Commission d'arbitrage leur accorde une augmentation d'un dollar par semaine et la mise sur pied d'un fonds de pension, mais le Conseil municipal tergiverse. Les pompiers et les policiers de Québec décident de profiter du long congé de la Saint-Jean-Baptiste pour se mettre en grève. Rapidement, le maire Joseph Samson fait appel aux militaires du 22e Régiment pour assurer l'ordre dans la ville.

Le conflit se règle quelques jours plus tard alors que la ville accepte d'améliorer les conditions de travail de ces employés. En contrepartie, les unions ouvrières doivent accepter qu'une vingtaine de leurs membres qui ont commis des actes de vandalisme soient traduits devant les tribunaux et éventuellement congédiés, s'ils sont déclarés coupables.

L'Église catholique est alors accusée par certains journaux conservateurs d'avoir encouragé le conflit de travail, mais elle répond que les aumôniers des unions ouvrières ont fait tous les efforts pour maintenir dans le calme les masses populaires effervescentes. ■

Le Conseil central : discours et structures (1918-1922)

Malgré ce qu'avancent les autorités religieuses, la transformation des syndicats nationaux en syndicats catholiques n'implique pas nécessairement une transformation radicale des pratiques adoptées jusque-là.

Dans une déclaration de principes publiée en 1919, le Conseil central montre ses couleurs. Il se déclare seul « représentant du mouvement ouvrier national et catholique » et affirme n'avoir rien à voir avec l'Internationale et le Parti ouvrier. Le Conseil central « croit opportun de déclarer qu'il n'est ni bolchevik, ni socialiste, ni neutre », qu'il est pour la paix sociale, mais « [qu'aucune] paix n'est possible si les employeurs s'entêtent à combattre l'organisation ouvrière » et qu'il n'hésitera pas « à conseiller la grève s'il le faut » pour défendre le droit d'association et le droit à un juste salaire contre « certains patrons et de nombreux profiteurs ». D'ailleurs, à ce sujet, le Conseil central joint la parole aux actes et mène cinq grandes grèves dans ses trois premières années d'existence, dont celles des pompiers de Québec.

L'influence exercée par l'Église se fait néanmoins sentir. En 1920, les autorités religieuses du diocèse de Québec mettent sur pied le Secrétariat des syndicats catholiques. Cette nouvelle structure est chargée d'encadrer et de soutenir le travail des syndicats confessionnels. En plus de servir comme « centre d'information », le secrétariat offre des cours d'économie sociale et politique aux militants, soutient les efforts des syndicats locaux qui souhaitent développer des coopératives de consommation et met à la disposition de ses membres les services d'un médecin, d'un notaire et d'un avocat. Les locaux du secrétariat, situés sur la rue Saint-Vallier, servent de lieux de rencontre pour les assemblées syndicales. Cette institution, émanant de l'Église et non des syndicats locaux, dispose d'un budget important pour l'époque (5 700 $), qui lui sert à payer notamment le salaire des aumôniers et de l'organisateur du Conseil central (Gaudiose Hébert), ses locaux et son journal hebdomadaire, « Le Travailleur », publié dès 1922.

Porte-étendard du syndicalisme confessionnel à Québec, le premier numéro « Travailleur » rend compte des préoccupations du Conseil central à cette époque :

> Il entretiendra les ouvriers des questions qu'ils ont à résoudre à l'usine, à l'atelier et dans la manufacture, et il ne leur parlera que de cela. C'est assez dire que, dans les colonnes du « Travailleur », il sera question, entre autres choses, de compétence professionnelle, d'apprentissage, d'enseignement technique, de contrat de travail, de salaire, d'association professionnelle, du coût de la vie, de logements ouvriers, de coopérative, de législation ouvrière. Notre journal s'occupera, cela va sans dire, des difficultés ouvrières, des moyens de les prévenir et des procédés de conciliation et d'arbitrage à suivre pour les terminer. Bref, toute l'économie politique y passera comme elle passe à cœur d'année dans le monde du capital et dans le monde du travail, avec cette différence, peut-être, que, dans « Le Travailleur », on aura comme premier souci de faire connaître, sur toutes les questions qui s'agitent, ce que l'Église pense, ce que l'Église enseigne et ce qu'il faut faire pour mettre sa conduite d'accord avec les prescriptions et les recommandations de la morale évangélique.

Ce vaste programme, axé sur l'éducation, la défense des droits des travailleurs et l'amélioration de leurs conditions de vie, sera au cœur des pratiques développées par le Conseil central avant la Deuxième Guerre mondiale. C'est aussi à travers ces pratiques que l'organisation aura l'occasion de confronter son discours inspiré par la doctrine sociale de l'Église à la réalité objective – et conflictuelle - des relations de travail. ■

LE TRAVAILLEUR

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Québec

JUSTICE. CHARITÉ. PAIX.

26me ANNÉE No 27 — JOURNAL HEBDOMADAIRE — QUÉBEC, JEUDI, LE 10 AOUT 1922

NOUVELLE PREUVE

DE LA VALEUR DE LEUR MOUVEMENT

LE CONGRES DE LA CONFEDERATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES

Il vient de terminer à Québec, sa deuxième session qui a été un succès complet. A cette réunion 88 syndicats étaient représentés par 116 délégués.

Le Congrès demande la création d'un Conseil supérieur du Travail et décide de soumette au gouvernement un projet de Loi d'incorporation des syndicats professionnels.

Le "Travailleur" devient l'organe officiel de la Confédération.

LES ELECTIONS

Un petit conseil

EN PASSANT

L'une des rares « Une » illustrée du Travailleur, l'hebdomadaire des syndicats catholiques de Québec

Archives de l'Archidiocèse de Québec
33 N, Fonds du Secrétariat des syndicats catholiques, Dossier 20

Le secrétariat des syndicats catholiques de Québec

« Le secrétariat dispose de trois bureaux et d'une grande salle de réunion. Il possède une bibliothèque assez complète sur les questions sociales et des dossiers considérables sur les divers syndicats et les questions qui les intéressent. Il reçoit les revues et les journaux propres à lui fournir tous les renseignements désirables sur le monde syndical ouvrier. Deux prêtres et un secrétaire se tiennent constamment au bureau, à la disposition des ouvriers syndiqués, soit pour les aider à trouver du travail, soit pour appuyer de leurs conseils les officiers des divers syndicats, dans leurs difficultés et leurs démarches auprès des patrons, des gouvernements et des autorités civiles. C'est au secrétariat des Syndicats que se trouve le siège social de la Confédération des syndicats catholiques du Canada ; et, de ce fait, il travaille en collaboration avec elle, à la préparation des congrès annuels, à la passation des projets de lois favorables aux ouvriers, à la solution des difficultés qui surgissent entre syndicats et patrons, à travers toute la province » (« Les syndicats catholiques », extrait de l'Almanach de l'Action catholique, 1925). ■

Quelques-uns des syndicats affiliés au Conseil central au début des années 1920 :

- Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud
- Union nationale des ingénieurs-stationnaires
- Union nationale des horlogers-bijoutiers
- Union nationale catholique des gantiers de Québec
- Union nationale des boulangers de Québec
- Union nationale des ferblantiers–couvreurs et steam-fitters de Québec
- Union nationale catholique des compagnons barbiers
- Union secourable des cordonniers
- Syndicat national catholique des employés de magasins
- Union nationale des employés de tramways de Québec
- Union nationale catholique des pâtissiers et confiseurs de Québec
- Fraternité nationale des tanneurs-corroyeurs, patenteurs, mégissiers de Québec
- Union nationale des contremaîtres
- Union des charpentiers-menuisiers
- Union nationale des ferblantiers-couvreurs
- Union nationale catholique des employés de brasseries, d'usines d'eaux gazeuses
- Union nationale des peintres de Québec
- Fraternité des cordonniers machinistes de Québec
- Union catholique des imprimeurs-relieurs
- Union nationale et catholique des peintres et décorateurs de Québec
- Association nationale et catholique des commis quincailliers de Québec
- Union nationale catholique des journaliers de Québec
- Union nationale des employés du Département du feu de Québec
- Union des ouvriers en confection
- Union des employés du port de Québec (débardeurs)
- Syndicat catholique d'Asbestos

Composition et effectifs (1918-1939)

Si les syndicats de cordonniers forment l'armature autour de laquelle le Conseil central se forme à partir de 1918, d'autres groupes de travailleurs et de travailleuses créent des syndicats et rejoignent les rangs de l'organisation.

Un coup d'œil sur la participation de ces unions aux rencontres hebdomadaires du Conseil central nous donne un aperçu de la diversité des effectifs. Outre l'industrie de la chaussure, trois secteurs sont particulièrement bien représentés : les services d'utilité publique (pompiers, employés des compagnies de tramway), l'alimentation et le commerce de même que les métiers de la construction. Les syndicats de charpentiers, de peintres, de couvreurs et de manœuvres sont particulièrement actifs, « (…) car ce sont eux qui peuvent le mieux entrevoir un changement favorable dans un avenir rapproché ». Du côté de Lévis, le Conseil central peut également compter sur un syndicat interprofessionnel, l'Union nationale des ouvriers de la Rive-Sud, dont la fondation remonte à 1916. On retrouve aussi un syndicat actif à Asbestos parmi les mineurs d'amiante, fort de 300 membres.

Dans les années qui suivent sa fondation, les effectifs du Conseil central restent difficiles à évaluer. Si l'organisation revendique jusqu'à 20 000 membres dans le diocèse de Québec, les chiffres publiés par le ministère fédéral du travail sont plus modestes. Le Conseil central regroupe sans doute environ 4 000 à 5 000 salarié-es entre 1918 et 1922, ce qui en fait la plus importante organisation ouvrière de la région.

Malgré le nombre important de syndicats affiliés au Conseil central, plusieurs d'entre eux comptent à peine quelques dizaines de membres. De nombreux obstacles freinent le développement des syndicats confessionnels dans la région. Avec la crise économique qui sévit au début des années 1920, les ouvriers et les ouvrières sont moins enclins à rejoindre les rangs du travail organisé. Dans certains secteurs, tout particulièrement dans le domaine de la construction, les syndicats catholiques font aussi face à la concurrence directe des unions dites « internationales », affiliées aux puissants syndicats américains. Comment arriver à corriger la situation? Dans un premier temps, les aumôniers réussissent à convaincre l'archevêché d'accorder la « préférence » aux syndiqués catholiques sur les chantiers de construction « confessionnels » (églises, écoles et hôpitaux). La même démarche est aussi faite auprès des employeurs catholiques, mais se bute à la résistance de la majorité d'entre eux. Le Conseil central mène également une vaste campagne pour encourager les consommateurs de Québec à choisir pour leurs achats des entreprises où les salarié-es sont syndiqué-es à la CTCC.

La « préférence » syndicale accordée aux ouvriers catholiques aura des résultats tangibles : « Cette heureuse intervention a développé chez les ouvriers la confiance dans le syndicalisme catholique et nos effectifs se sont accrus considérablement », écrit-on en 1925. Mais rapidement, les aumôniers déchantent. De nombreuses communautés religieuses se font tirer l'oreille et ne suivent pas les directives émises par les autorités du diocèse. En outre, certains conseils de fabrique préfèrent embaucher des ouvriers de leur propre paroisse, qu'ils soient syndiqués ou non. En 1926, l'abbé Delisle décrit « la situation pénible » à laquelle sont confrontés le Conseil central et le Secrétariat des syndicats catholiques, tout particulièrement dans le secteur de la construction où l'intervention des syndicats confessionnels est « pratiquement compromise » :

> Depuis longtemps, nous avons compris qu'il ne suffisait pas d'organiser des syndicats catholiques, mais qu'il fallait surtout les faire vivre. Pour que ces œuvres vivent, il est indiscutable qu'elles doivent apporter une protection non seulement spirituelle, mais aussi matérielle. (…) Et la protection économique du syndicat est celle qui procure du travail et du pain. (…) Cette protection nous avons demandé qu'on l'accorde de la seule manière pratique, soit : que pour l'exécution des travaux donnés par les institutions catholiques, l'on assure la préférence du travail des ouvriers catholiquement syndiqués. Nous avons demandé que dans tous les contrats donnés par ces institutions, on fasse entrer une clause assurant cette préférence au travail. La requête était commandée par la saine logique, mais elle est demeurée vaine.

L'abbé Delisle identifie plusieurs chantiers importants où l'on a employé des ouvriers faisant partie des « syndicats neutres » qui « maudissent l'Église, qui lui nient le droit de s'occuper des questions ouvrières ». Sur les chantiers, les ouvriers « neutres » n'hésiteraient pas à railler les syndiqués catholiques, à accuser leurs syndicats de diviser les ouvriers, d'être des « unions de crève faim » :

> Aussi, ne nous étonnons pas d'entendre un nombre grandissant de nos ouvriers catholiques exprimer des doutes sur la valeur de nos syndicats et sur l'intérêt qui leur est porté (…) C'est qu'en pratique, il faut être neutre pour avoir du travail, même des institutions catholiques, les seules sur qui nos syndicats ont droit de compter. (…) Étant donné la situation qui existe depuis trop longtemps, l'aumônier sent fort bien qu'en vantant le syndicalisme catholique pour la protection qu'il donne, il promet plus de beurre que de pain, et embrigadera directement ceux qu'il veut protéger dans l'armée des chômeurs. ■

La grève dans l'industrie de la chaussure

Un conflit de travail d'une ampleur sans précédent vient également jeter un doute quant à l'intervention de l'Église dans les « questions ouvrières ». En 1925, la jeune Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) connaît son véritable baptême du feu : la grève de la chaussure à Québec. Cette première grande grève, qui fut la plus longue et la plus dure de la décennie, fut perdue et faillit signer l'arrêt de mort du syndicalisme catholique à Québec.

À cette époque, l'industrie de la chaussure est centrale dans la vie économique de la ville. Une partie importante de la main-d'œuvre de Québec travaille dans les manufactures de chaussures et les industries connexes. Les syndicats de cordonniers dominent, depuis le début du siècle, la scène syndicale dans la Vieille Capitale. Ce sont les trois plus gros syndicats du Conseil central, les plus combatifs et les plus expérimentés.

Profitant du marasme économique généré par la crise, les patrons des manufactures de chaussures du quartier Saint-Roch lancent en novembre 1925 une vaste offensive dans le but de casser définitivement les syndicats et de faire baisser les salaires. Ils espèrent ainsi regagner les parts de marché qu'ils ont perdues au profit de la métropole et des manufactures ontariennes. Le 2 novembre, les patrons lancent un ultimatum : tout en s'attaquant à la représentation syndicale, ils décrètent une diminution de 30 % des salaires à compter du 16 novembre. Les syndicats proposent de couper la poire en deux. Ils consentent à des baisses de salaire moins importantes pour conserver la présence syndicale dans les entreprises. Devant le refus patronal, une grève générale est déclenchée dans quatorze manufactures.

L'aumônier du Conseil central, l'abbé Maxime Fortin, se met en action. Après avoir tenté, sans succès, de faire publier un texte favorable aux grévistes dans la presse, il convainc l'évêque de Québec d'écrire aux parties pour les amener à accepter de soumettre leur conflit à un tribunal d'arbitrage comme il l'avait fait dans le passé. En signe de bonne foi, les syndicats doivent accepter une baisse immédiate de salaire de 10 % et un ajustement après l'arbitrage. Le 30 novembre, la grève est levée d'un commun accord.

Un tribunal d'arbitrage est formé sous la présidence d'un juge de la Cour suprême. Les patrons remettent en question l'organisation du travail, dont certaines clauses des conventions collectives qui limitent l'embauche d'apprentis âgés de moins de 16 ans. À leurs yeux, seule une baisse générale des salaires permettra de sauver à terme les emplois. Du côté syndical, on s'appuie sur le budget des familles ouvrières pour démontrer qu'il est impossible de joindre les deux bouts avec les salaires proposés. Les ouvriers s'opposent à la stricte loi du marché et militent en faveur d'un salaire familial.

En parallèle, les syndicats tentent de poursuivre la négociation dans certaines manufactures pour briser le front commun patronal et obtenir des conventions collectives. L'un des manufacturiers riposte en décrétant « l'atelier ouvert » et relance la production avec des « scabs ». La violence éclate sur les lignes de piquetage et les grévistes sont régulièrement envoyés en prison au nom du droit de propriété et de la paix publique.

Le 28 avril 1926, le tribunal d'arbitrage rend son verdict. C'est la stupéfaction dans les rangs syndicaux : malgré la dissidence du représentant syndical, le tribunal cède à toutes les demandes patronales. La colère est palpable. L'abbé Fortin menace de quitter les rangs du syndicalisme catholique si les syndicats ne respectent pas leur ▸▸

Aux côtés des chômeurs

Au cours de l'hiver 1921, une grave crise économique frappe de plein fouet les principaux centres industriels de la province. Le chômage monte en flèche et fragilise les organisations ouvrières. La municipalité décide de confier ses travaux publics et d'aqueduc à des chômeurs et fait appel au conseil central pour gérer l'opération.

COMITE
des
SANS - TRAVAIL

1.— S'occupe de placer les sans-travail de la ville de Québec.
2.— Demande aux particuliers de s'adresser à lui pour avoir des ouvriers.
3.— Distribue aux nécessiteux les secours que la charité lui confie.

Salle des Chomeurs
BOURSE DU TLAVAIL, RUE SAINT-VALLIER

Bureaux : Secrétariat des Syndicats catholiques de Québec, 669, rue Saint-Vallier

Membres du Comité
nommés par la ville:

Max. Fortin, ptre, aumônier des Syndicats catholiques de Québec.
Le chevalier Pierre Beaulé, organisateur du Conseil Central National des Métiers du District de Québec.
Pierre Drolet, président de l'Union Nationale et catholique des Journaliers de Québec.

Heures de Bureau : 9 h. a. m. à 12h.— 2 h. p. m. à 5 h.

Un comité composé de l'aumônier, de l'organisateur et du président de l'Union catholique des journaliers de Québec est formé et ouvre une permanence le 23 décembre 1921 au Secrétariat des syndicats catholiques. Le succès est immédiat, plus de 500 chômeurs se présentent dès le premier jour.

Toutefois, le service fait ombrage aux échevins qui aimeraient mieux avoir recours au patronage à la veille d'une élection. En mars, les échevins de la basse-ville s'attaquent au comité des sans-travail et prétendent qu'il ne place que des membres des syndicats catholiques, ce que démentent les responsables du Conseil central. En guise de réponse, les membres du comité démissionnent le 10 mars. En trois mois, le Conseil central avait rencontré 2 200 chômeurs et avait réussi à en placer 700. Quelques mois plus tard, le Conseil central forme son propre service de placement syndical, indépendant des autorités municipales. ■

parole et relancent la grève. En l'absence de mot d'ordre syndical, les ouvriers décident de quitter silencieusement le travail à partir du 3 mai. Le président de la CTCC, Pierre Beaulé, lui-même cordonnier, se garde bien de lancer un appel au retour au travail. Pour lui, la sentence arbitrale est tout simplement inapplicable. En quelques jours, la grève est de nouveau générale.

La violence reprend sur les lignes de piquetage pour empêcher les « scabs » de faire rouler les manufactures. La police provinciale est appelée à intervenir et la répression est impitoyable. Les arrestations et les condamnations de grévistes sont nombreuses. La grève dure quatre mois avant que les syndicats ne baissent pavillon et ne s'avouent vaincus.

La défaite aura de lourdes répercussions. Dans un premier temps, la moitié des grévistes refusent de retourner au travail et sont remplacés par plus de 1 500 « scabs ». Parmi ceux qui choisissent de rentrer, plusieurs quittent le syndicat, amers. Les syndicats de cordonniers, qui regroupaient 2 500 cotisants avant la grève, n'en comptent plus que 800. Il leur faudra 10 ans avant de reprendre pied dans les manufactures et presque 25 ans avant de retrouver les conditions de travail d'avant 1925. L'impact de ce conflit porte un coup dur aux finances du Conseil central : « L'organisation des secours aux grévistes a été aussi une lourde tâche qui a pesé sur le Secrétariat. Plus de vingt-cinq mille piastres ont été recueillies et distribuées miette à miette ». Le conflit, qui aura duré 14 mois pour les plus militants, ébranle le syndicalisme catholique jusque dans ses fondements.

Malgré ces difficultés, le Conseil central relève la tête et poursuit son travail d'organisation. Les rapports publiés par les responsables syndicaux entre 1926 et 1930 permettent de constater la vivacité de la vie associative pendant cette période. Des centaines d'assemblées sont organisées chaque année avec les syndicats locaux. Qu'il s'agisse de la question du travail le dimanche dans les boulangeries, les problèmes liés à l'urbanisme ou encore l'obtention de contrats fédéraux aux chantiers maritimes de Lauzon, les organisateurs du Conseil central sont à pied d'œuvre pour soutenir les droits des travailleurs. La préférence syndicale sur les chantiers de construction des institutions catholiques se généralise peu à peu, ce qui permet de doubler le nombre de membres dans ce secteur d'activité. Un Conseil des métiers de la construction est mis sur pied, favorisant le travail de formation et la mise en commun des ressources. Dans son rapport d'activité pour l'année 1928, le président du Conseil central, Pierre Beaulé, fait état des progrès obtenus :

> Nos syndicats ont conclu, cette année, des contrats collectifs en nombre considérable. Il faut entendre, par là, que nous avons obtenu l'emploi exclusif pour nos membres et une échelle de salaires – sans parler du reste – garantis par des signatures légales. Ceci est du neuf dans le Travail Organisé du Canada. (…) Dans la construction, nous avons conclu au moins 37 contrats collectifs garantissant l'emploi exclusif à près de deux milles hommes, sûrs de toucher un salaire d'au moins 10 sous de l'heure supérieur à celui payé aux autres ouvriers non syndiqués de la même catégorie. Cela représente une sécurité inconnue jusqu'à date et des dizaines de milliers de dollars de surplus chaque mois.

La signature de contrats collectifs dans l'industrie de la construction se répercute dans d'autres secteurs : « Le bon exemple des communautés a été contagieux. C'est ainsi qu'on a vu la ville de Québec adopter la politique d'insérer dans ses contrats une échelle de salaires presque identique à celle des syndicats catholiques ». À la fin des années 1920, le Secrétariat des syndicats catholiques estime que plus de 5 000 travailleurs de Québec bénéficient d'ententes négociées entre leur syndicat et leur employeur. ■

Correspondance

Extrait d'une lettre envoyée par l'abbé Maxime Fortin à Mgr J.A. Langlois, vicaire général du diocèse de Québec, pendant la grève de l'industrie de la chaussure.

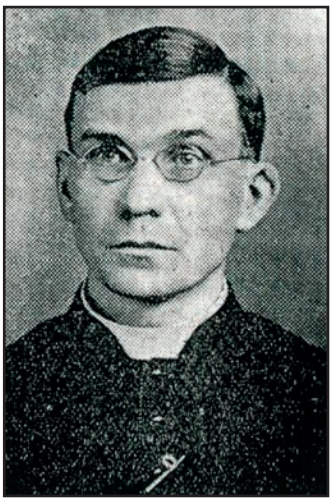

L'abbé Maxime Fortin

Le clergé de la ville, à quelques exceptions près, est en faveur d'un syndicalisme catholique qui n'aurait rien du tout du syndicalisme. Ça été pour lui une déception et un sujet de scandale que nous ayons mis sur pied à Québec des unions ouvrières assez fortes pour exiger des salaires raisonnables et des conditions de travail humaines et chrétiennes. Nous aurions à organiser notre main-d'œuvre féminine qui reçoit ici des salaires non seulement dérisoires, mais avec lesquels la généralité des jeunes filles sont exposées à recourir à d'autres moyens pour subvenir à leurs dépenses. Si nous tentons de l'organiser, toute "la chevalerie" qui en emploie en grand nombre nous dénoncera comme socialistes, révolutionnaires et bolchéviques, et elle trouvera dans notre clergé de Québec des oreilles complaisantes pour l'écouter et des voix ignorantes pour lui faire écho. (…) Si j'ai demandé qu'on me remplace, c'est qu'un autre qui n'a pas eu à heurter tous ceux que j'ai dû heurter aurait peut-être plus de chance de réaliser ces conditions et certaines autres que j'estime indispensables au développement de l'œuvre dont je m'occupe. ■

Les syndicats face à la Crise (1929-1935)

Alors que les travailleurs et travailleuses se remettent du chômage et de l'insécurité économique qui ont marqué le début de la décennie, une nouvelle crise les frappe de plein fouet à partir de 1929. Celle-ci fait très mal aux syndicats catholiques de Québec : « Le chômage aigu est la pire des épreuves pour les organisations professionnelles. Il apporte avec lui un cortège de souffrances, le découragement et les désertions; il ouvre la porte toute grande aux exploiteurs de la faim, il ruine la discipline syndicale, il aigrit les esprits et les cœurs. C'est dans une telle ambiance que les syndicats catholiques ont dû se maintenir et exercer leurs activités ».

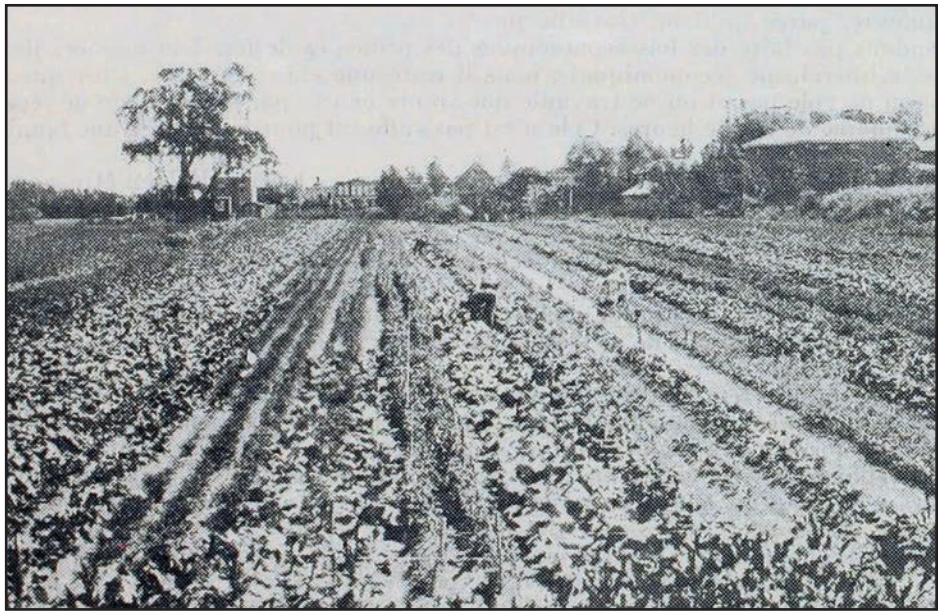

Vue partielle des jardins ouvriers de Saint-François d'Assise en 1933.
Archives CCQCA.

Du côté patronal, des pressions s'exercent pour remettre en cause les conventions collectives signées au cours des dernières années. La Commission scolaire catholique décide de supprimer l'échelle des salaires négociée avec les ouvriers de la construction, ce qui a des répercussions sur le moral des syndiqués :

> Les ouvriers affamés s'affranchirent de la discipline syndicale pour avoir la liberté de travailler à des salaires de parias et prirent leur revanche en sabotant l'ouvrage. La conscience professionnelle a subi de terribles assauts et a succombé souventes fois. Il a été très difficile de passer des ententes collectives malgré les baisses considérables de salaire proposées. La préférence sur les chantiers dits religieux a été fortement entravée dans son application. (…) Disons simplement que toutes les oppositions ouvertes et surtout sourdes sont loin d'être disparues. Il est très regrettable de se buter éternellement à un trop grand nombre de catholiques bien disposés, faisant sans cesse échec au syndicalisme catholique existant et rêvant de le remplacer par je ne sais quel syndicalisme à l'eau de rose, ne parlant plus du salaire et résigné comme un bon petit frère convers. Telle n'est pas la doctrine de l'Église.

Face au chômage généralisé et à la diminution des salaires, comment intervenir auprès des familles ouvrières pour leur permettre de joindre les deux bouts ? Outre les représentations auprès des différents paliers de gouvernement afin d'obtenir des modifications législatives permettant la mise sur pied de « caisses spéciales » par les syndicats pour indemniser les travailleurs (mortalité, retraite, maladie, chômage), le Conseil central développe à partir de 1933 un ambitieux programme de « jardins ouvriers ». Plus d'une centaine de parcelles de terrain sont mises en culture dans différentes paroisses de la basse-ville de Québec (Saint-François-d'Assise, Saint-Pascal, Stadacona, Saint-Malo, Sacré-Cœur et Québec-Ouest).

Le succès rencontré par cette initiative encourage le Conseil central à poursuivre son expansion. Sous l'impulsion de l'abbé Eugène Delisle, les jardins obtiennent le soutien des gouvernements, la municipalité prêtant « hommes et chevaux pour le labour et le hersage » tandis que le Département de l'Agriculture fournit « les graines de semences, les patates, l'engrais chimique, la bouillie bordelaise, [et] les services de deux horticulteurs ». En 1936, trois ans après le début du projet, le Conseil central estime que la valeur des récoltes obtenues oscille entre 18 000 $ et 20 000 $, ce qui constitue un « supplément de salaire » non négligeable pour tout près de 750 familles d'ouvriers-cultivateurs. ■

Durant la crise, pour faire face à la pénurie d'emplois, les gouvernements se lancent dans de grands travaux. La hantise des ouvriers et des chômeurs de cette époque est l'apparition des pelles mécaniques et des bulldozers qui coupent des emplois. Des centaines d'ouvriers manifestent régulièrement pour que les travaux de chômage se fassent au pic et à la pelle.
Photo : Travaux d'ouverture d'une rue, Québec, vers 1930 (Source : Ville de Québec)

Québec dans la crise économique des années 1930

La ville de Québec va être profondément affectée par la grande dépression économique des années 1930. Dès l'automne 1930, la ville de Québec compte plus de 7 000 chômeurs et de sans-travail qui se regroupent et manifestent devant l'Hôtel de Ville pour réclamer des travaux de chômage. Les premières industries touchées par la Crise sont la chaussure, la tannerie et les grands magasins qui doivent congédier des centaines de personnes. L'industrie du tourisme et des services est également touchée.

Au plus fort de la Crise au milieu des années 1930, plus de 30 % de la population de la ville qui compte 133 000 résidents est au chômage et plus de 15 % des familles sont secourues par une société charitable, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui a des représentants dans toutes les paroisses de Québec. Une grande misère urbaine sévit dans les quartiers ouvriers.

En novembre 1930, les trois niveaux de gouvernement fédéral, provincial et municipal lancent un programme de secours direct qui va offrir un montant minime pour le logement, l'alimentation, le chauffage et l'habillement des familles. Entre 1931 et 1933, la ville de Québec se tourne vers la Société de Saint-Vincent-de-Paul pour administrer ce programme. Très rapidement, cette Société, débordée par les milliers de demandes, abandonne, laissant à la charge de la ville de Québec la gestion du secours direct et la responsabilité de lancer des travaux de chômage.

La ville engage tous les mois plus de 100 000 $ pour nourrir les familles. Avec l'appui de l'Église catholique, des unions ouvrières et du ministère de l'Agriculture, la ville encourage la création de jardins ouvriers en fournissant les semences et le labourage. On assiste à la création de centaines de jardins ouvriers sur les lots vacants dans tous les quartiers de la ville.

Pour faire face à la pénurie d'emplois, les gouvernements se lancent dans de grands travaux de chômage. À Québec, les chômeurs trouvent du travail dans la construction du Palais Montcalm, du réservoir d'eau potable sur les Plaines d'Abraham, du stade municipal ainsi que dans la construction du pont de l'île d'Orléans et des boulevards Sainte-Anne et Henri-Bourassa. En 1936, le nouveau gouvernement de l'Union Nationale de Maurice Duplessis va forcer les chefs de famille à travailler sur des chantiers de construction pour pouvoir bénéficier du secours direct pour leur famille. La hantise des ouvriers et des chômeurs de cette époque est l'apparition des pelles mécaniques et des bulldozers qui coupent des emplois. Des centaines d'ouvriers manifestent régulièrement pour que les travaux de chômage se fassent au pic et à la pelle. ■

La scission de 1933

Comme nous venons de le voir, le Conseil central se trouve fortement affaibli pendant les premières années de la Crise. L'abbé Fortin et ses assistants sont remplacés par de nouveaux aumôniers. Le nombre de cotisants est en chute libre et plusieurs gros syndicats, comme ceux des chantiers maritimes, ont disparu. Dans ce contexte, explique son président, il est « bien difficile d'organiser des ouvriers qui gagnent des salaires ridicules et qui n'ont pas un sou à disposer pour faire vivre une organisation n'ayant pas de quoi faire vivre leur famille ». La situation est critique, au point où l'on débat sur la possibilité de réduire le salaire de l'organisateur du Conseil central, Pierre Beaulé, qui est également président de la CTCC. Pour réaliser des économies, on le convainc d'accepter de représenter le Canada à la Conférence internationale du Travail, qui se tient à Genève pendant l'été.

Alors que Pierre Beaulé est en Europe, les aumôniers fomentent une scission dans le Conseil central. Prenant comme prétexte certaines décisions financières prises par les syndicats malgré leur avis contraire, les aumôniers se retirent du Conseil central. Sept syndicats sur vingt-cinq se séparent à leur tour et forment une nouvelle organisation, le Conseil général des syndicats catholiques de Québec. À son retour, Pierre Beaulé essaie de réparer les pots cassés, mais abandonne rapidement lorsqu'il réalise que les démissionnaires ont l'appui du cardinal Villeneuve. Celui-ci considère que l'affaire est un « manque de confiance et de docilité » des travailleurs envers l'autorité religieuse. Afin d'éviter un conflit avec l'Église et de contredire ses amis du Conseil central, Beaulé démissionne de son poste d'organisateur et de président de la CTCC. Les aumôniers se refusant à tout compromis, la plupart des syndicats quittent alors le Conseil central pour rejoindre le Conseil général. L'Église veut un acte de soumission complet et l'obtient quand la CTCC expulse à son tour le Conseil central de Québec et les syndicats qui lui sont restés fidèles. La CTCC choisit de reconnaître le Conseil général, le seul ayant la bénédiction du clergé, et refuse d'entendre les personnes expulsées lors du congrès annuel de la confédération.

Pierre Beaulé

Selon Alfred Charpentier, compagnon de route de Pierre Beaulé et futur président de la CTCC, la scission et l'expulsion des dissidents furent « douloureusement ressenties par les membres laïcs du bureau confédéral (…) Cette action dut en être une de soumission respectueuse à l'autorité religieuse de Québec… C'était le moment où il fallait aimer l'Église, la Sainte Église, au-dessus des hommes d'Église ». En fin de compte, il semble que le conflit ait porté sur le rôle des aumôniers dans les syndicats catholiques. Si, à l'origine, les aumôniers avaient officiellement un rôle de conseiller moral, plusieurs d'entre eux se voyaient plutôt comme les animateurs du mouvement syndical et ses vrais dirigeants.

Cette scission signale la fin du vieux courant du syndicalisme national dans la région et un renouvellement complet de la direction du Conseil. Québec perd dans la foulée le leadership de la CTCC. Pour la première fois, la présidence de l'organisation est assumée par un Montréalais et le siège social passe à deux doigts de déménager dans la métropole. ■

L'extension juridique des conventions collectives (1934)

Alors que les syndicats catholiques de Québec semblent plus divisés que jamais, la CTCC obtient du gouvernement provincial l'adoption d'une disposition légale qui aura des effets tangibles sur ses capacités d'organisation : la Loi relative à l'extension des conventions collectives.

Comme le précise la juriste Léa Fontaine, « [cette] procédure importée d'Europe, et largement inspirée de la doctrine sociale de l'Église favorisant la collaboration patronale-ouvrière, permet d'étendre une convention collective conclue au sein d'une entreprise à l'ensemble des entreprises du même secteur d'activité. Plus précisément, le gouvernement s'approprie, par un décret, les fruits d'une négociation collective locale – la convention collective –, pour les rendre applicables à toute une branche d'activités professionnelles sur un territoire donné ».

L'impact de cette loi est immédiat : au cours de la seule année 1935, on estime qu'elle a permis la négociation d'un nombre record de contrats collectifs dans la région de Québec (310) et la création de nouveaux syndicats dans des secteurs où le syndicalisme confessionnel était jusqu'alors peu présent. Dès lors, précise le Secrétariat des syndicats catholiques, « tous les salaires de la construction, de la coiffure, de la chaussure, du vêtement, de l'industrie de fer ornemental et de la boulangerie sont devenus des salaires légaux au grand bénéfice des employés ». ■

Un nouveau visage

Le Conseil général des syndicats nationaux catholiques de Québec, formé à la suite de la scission de 1933, a de nouveau le vent dans les voiles. Son visage a également changé. Les changements provoqués par la nouvelle loi, jumelés à d'importantes campagnes d'organisation, amènent deux groupes de salarié-es à faire leur entrée au Conseil : les femmes et les ouvriers de l'extérieur de Québec.

Grâce à la formation de sections syndicales féminines dans l'industrie de la chaussure, du vêtement et du corset, on constate l'afflux de nouvelles membres dans les structures. Le Conseil général aspire à devenir le véritable « porte-parole des opprimées » selon ses propres termes. Quant à l'implantation à l'extérieur de Québec, elle devient l'une des priorités de l'organisation. Comme le souligne un texte publié par le Conseil en 1937, « Le syndicalisme catholique ne doit pas se confiner seulement dans les villes populeuses de la Province, car autrement il serait devancé par les autres organisations ouvrières qui seraient heureuses d'enrôler les ouvriers des centres industrialisés. Aussi les chefs des syndicats catholiques ont-ils à cœur de prêcher la doctrine sociale de l'Église partout où se trouvent des industries assez considérables ».

Les résultats ne tardent pas à se matérialiser. Au cours de l'année 1936, plusieurs nouveaux syndicats sont formés aux quatre coins du diocèse : l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Beauce, le Syndicat national catholique de l'Amiante à Thetford Mines et East Broughton, le Syndicat des travailleurs aux Carrières de Saint-Marc, le Syndicat du meuble de Giffard, le Syndicat du textile de Saint-Grégoire-de-Montmorency, etc.

Les rapports annuels publiés par le ministère fédéral du Travail tracent un portrait détaillé de l'implantation de la CTCC dans la région de Québec. En 1939, le Conseil général compte une soixantaine de syndicats dans son district, qui s'étend de Rivière-du-Loup jusqu'à Thetford Mines en passant par la Beauce, Portneuf et la Côte de Beaupré. Selon ces données, l'organisation fédère plus de la moitié des syndicats dans la grande région de Québec et regroupe environ 12 000 membres, soit le même nombre qu'à Montréal et trois fois plus qu'à sa fondation vingt ans plus tôt.

Autre constat, ces syndiqué-es sont réparti-es très inégalement. Quatre très gros syndicats regroupant chacun plus de 1 000 personnes forment à eux seuls 45 % des effectifs de la CTCC dans la grande région de Québec : le Syndicat catholique national des mineurs de Thetford Mines (1 720 membres), le Syndicat national catholique des travailleurs du textile de Saint-Grégoire de Montmorency (1 502 membres), l'Union protectrice des travailleurs en chaussures de Québec (1 200 membres) et le Syndicat national catholique des mineurs d'Asbestos (1 043 membres). À côté de ces « géants », on retrouve de tout petits locaux syndicaux comptant moins d'une vingtaine de membres ou encore des cercles d'étude formés par le clergé. Outre la dispersion géographique des syndicats ou leur asymétrie, c'est l'absence de femmes parmi les officiers syndicaux qui saute aux yeux. Hormis le Syndicat catholique national des employés de l'industrie du corset, aucun syndicat local ne semble avoir de femme à son exécutif. Leur arrivée tardive au sein du mouvement, combinée à l'attitude très paternaliste du clergé face au travail féminin, explique sans doute en partie cette situation. Il faudra attendre près de 15 ans avant de voir une femme élue au sein de la direction régionale de l'organisation. ■

En 1933, les syndicats catholiques déménagent dans une vieille manufacture de chaussures au coin des rues Caron et Charest dans Saint-Roch. Source : Archives de l'Archidiocèse de Québec, 33 N, Fonds Secrétariat des syndicats catholiques, Dossier 20.

Vue aérienne de l'usine de la Dominion Textile à Saint-Grégoire-de-Montmorency en 1925.
Il s'agit de la plus grosse usine de la région de Québec. Source : BAnQ.

La grève des ouvriers de la Dominion Textile de 1937

Dans les premiers jours du mois d'août 1937, 10 000 ouvriers et ouvrières du textile dans neuf usines de la province de Québec vont débrayer pendant un mois, sans fonds de grève, pour obtenir la signature d'une première convention collective et la reconnaissance de leur syndicat. À Saint-Grégoire-de-Montmorency, petit village mono-industriel de 5 000 habitants situé au pied de la chute Montmorency, les employés de la Dominion Textile participent à ce mouvement de grève en votant à 93 % en sa faveur.

Ce débrayage est appuyé par l'épiscopat catholique et dénoncé par le gouvernement provincial de Maurice Duplessis qui vient d'être élu. Le travail dans l'usine de la Dominion Textile de Saint-Grégoire est un travail difficile et faiblement rémunéré qui se réalise dans des conditions pénibles de bruit et d'humidité. L'usine compte 1 500 travailleurs dont 800 femmes employées comme fileuses et bobineuses. En moyenne, les hommes gagnent 20 $ par semaine, soit le double du salaire des femmes qui en gagnent 10 $. Ces salaires sont les plus bas au Canada pour les ouvriers du textile.

Suite à une médiation du cardinal Rodrigue Villeneuve, les ouvriers vont obtenir la signature d'une première convention collective, la reconnaissance de leur syndicat et une augmentation des salaires de 7 %. Il faudra cependant d'autres débrayages en 1938, 1940, 1943 et 1947 pour que les ouvriers de Saint-Grégoire-de-Montmorency fassent valoir leurs droits. L'usine devient alors le château-fort du syndicalisme catholique. ■

Jean-François Simard. *Montmorency, Histoire d'une communauté ouvrière.*

Le Syndicat

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUÉBEC

Vol. 3—No. 2 | Rédigé en collaboration | Avril 1941

Fidèle à la tradition de l'Eglise ainsi qu'à l'exemple de nos vénérés prédécesseurs, en communion d'idées avec mes collègues dans l'Episcopat, je suis heureux d'apporter UN TEMOIGNAGE PUBLIC DE CONFIANCE A NOS SYNDICATS CATHOLIQUES et de leur dire : l'Eglise, mes chers amis, est toujours avec vous.

(Son Eminence le Cardinal Villeneuve)

IMPRIMEURS ALLIÉS

Mensuel syndical publié par le conseil central de 1938 à 1941

Commentaires pour l'Etude du Bulletin de la C.T.C.C.

1ère Partie

REMARQUES GENERALES.

Le Salariat.—Le "salariat" désigne l'état économique du travailleur qui vit de son salaire.

Avantages.—Rénumération certaine, à la semaine, au mois.

Les inconvénients.—Dépendance absolue de l'employé, sa dignité atteinte.

Un remède correctif.—L'organisation professionnelle qui donne plus d'autorité au travailleur en face du patron.

VALEUR DU REGIME DE SALARIAT.

Trois doctrines différentes se prononcent sur la valeur du régime du salariat.

1.—Le libéralisme économique (individualisme) l'approuve entièrement (2e cours du Bulletin, "Le Syndicaliste".

2.—Les socialistes-communistes le condamnent totalement (3e cours).

3.—Entre ces deux doctrines, la doctrine de l'Eglise, des Encycliques, accepte pour le moment, le régime au salariat, mais en y proposant le remède de l'organisation professionnelle. (5e, 6e, 7e, 8e, 9e cours).

2ème Partie

FAUSSES DOCTRINES.

I.—L'Individualisme ou libéralisme économique.
Bien étudier le 2e cours du Bulletin.
II.—Le régime socialiste.
Etude du 3e cours.

3ème Partie.

La Vraie Doctrine sur le régime du salariat (collaboration sociale).

Notions préliminaires.—

4e cours:—résumé.—L'Etat doit **intervenir** par des lois sociales pour protéger les salariés, puis **doit aider** les associations professionnelles de patrons et d'ouvriers salariés.

5e cours.—L'Organisation professionnelle syndicale est la **première solution véritable** — Nature de l'Organisation.

6e cours.—C'est l'Eglise qui le dit (preuve d'autorité) Droits et devoirs de l'organisation professionnelle.

7e cours.—C'est l'expérience et le bon sens qui le prouve. (Preuves de vie pratique).

a)—Chez les ouvriers en assemblée.

b)—8e cours.—Chez les patrons en assemblée.

c)—9e cours.—Par les rencontres de patrons et d'ouvriers afin d'en venir à la collaboration sociale dans la justice et la charité.

QUESTIONNAIRE:—

Que signifie le mot "encyclique"? Une circulaire.

Quels sont les deux fausses doctrines sociales?

Quels sont les arguments en faveur de l'organisation professionnelle? Nommez en trois... Voir 6e cours, 7e cours.

Le mouvement ouvrier catholique au Canada par la C. T. C. C.

Les organisations ouvrières groupent aujourd'hui une grande partie des travailleurs du Canada. Nous y voyons des syndicats nationaux neutres comme le Pan Canadien. Les Trades Unions unions affiliés soit à la Fédération américaine du Travail ou encore à la C. I.O. Américaine. Il y a aussi d'autres qui se partagent les différents groupements ouvriers.

Celui qui nous intéresse le plus nous Canadien et Catholique c'est bien la Confédération des Travailleurs Catholique du Canada (C.T.C.C.). Ce mouvement compte comme on le sait près de 50,000 membres repartis entre les différentes branches de métiers, ou profession. Nos syndicats pénètrent partout où il y a des salariés. Notre confédération possède 12 Fédérations 11 Conseils centraux et près de trois cents groupements différents.

En Europe avant la guerre il existait des syndicats chrétiens dans la plus grande partie des pays actuellement en guerre, en Allemagne, Autriche, Hongrie, Yougoslavie, Tchecoslovaquie, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Hollande, Suisse. Ces syndicats chrétiens comptaient plusieurs millions de membres. Malheureusement la guerre a brisé ces organisations qui refleuriront nous en sommes convaincus plus prospère après le terrible bouleversement que nous amène la guerre.

Le Canada est donc aujourd'hui croyons-nous le seul pays qui possède des syndicats chrétiens ou syndicats catholiques comme nous les appelons chez-nous.

Nos syndicats méritent-ils que l'on s'en occupent. — Oui, nous méritons l'attention général, tant par notre importance que par nos chances de développement et de persistance. Nos syndicats trouvent leurs causes dans ces faits permanents se rattachant aux manifestations essentielles de la vie économique. Nos syndicats auront nécessairement une influence sur les ouvriers. Tous ces choses nous font mieux comprendre pourquoi ils obtiennent de plus en plus le concours d'ouvriers intelligents et les mieux rénumérés et du public en général.

Pourquoi tous les ouvriers ne font pas partie de notre mouvement—Beaucoup de gens se demandent pourquoi tant de catholique Canadien appartiennent encore aux syndicats neutres à l'esprit socialisant. Il y a bien des raisons. Une des premières c'est que la C.T.C.C. n'existe que depuis 20 ans. Elle fêtera cet anniversaire à son congrès en septembre prochain à Hull. Il n'y a quand même pas lieu de se décourager. La lutte des classes que propage ces mouvements et son esprit socialisant éloignent de plus en plus les ouvriers Canadien Catholiques sérieux et les conduisent dans nos rangs. Nous croyons aussi que l'expérience néfaste de la C.G.T. Française (Mouvement ouvrier français similaire aux Unions Internationals de chez nous) sur la mentalité de la classe ouvrière de ce pays, ouvrira les yeux à nos gouvernants, à nos patrons et surtout nous l'espérons aux ouvriers catholiques de chez nous.

Nos Syndicats jouent-ils un rôle malfaisant ou utile. — On accuse nos syndicats de bien des choses. De réduire la pro-

(suite à la page 2)

Le 18 mai

Grande démonstration ouvrière à l'Arena pour commémorer le 50e anniversaire de l'Encyclique Rerum Novarum et le 10e anniversaire de Quadragesimo Anno.

Son Eminence sera présent ainsi que des représentants du Gouvernement Provincial et du Conseil de Ville.

Le démonstration sera sous les auspices des Syndicats Catholiques de Québec en coopération avec l'Action Sociale Catholique et les mouvements spécialisés d'Action Catholique.

Rapaillages

A l'occasion des grandes démonstrations du 4 mai prochain à Donnacona, du 11 mai à Montmorency et du 18 mai à Québec, il y aura une série de causerie à la radio aux deux postes locaux, C.K.-C.V. et C.H.R.C.

SOYEZ AUX ECOUTES AUX HEURES SUIVANTES:

C.H.R.C.

Dimanche 11 mai à 5.45 h. p.m.
Lundi 12 mai à 8.00 h. p.m.
Mardi 13 mai à 7.00 h. p.m.
Mercredi 14 mai à 7.15 h. p.m.
Jeudi 15 mai à 8.30 h. p.m.
Vendredi 16 mai à 8.00 h. p.m.
Samedi 17 mai à 8.00 h. p.m.

C.K.C.V.

Vendredi 2 mai à 7.30 h. p.m.
M. l'abbé Jules Lockwell.
Vendredi 9 mai à 7.30 h. p.m.
M. Honoré d'Amour.
Dimanche 11 mai à 7.00 h. p.m.
Lundi 12 mai à 7.30 h. p.m.
Mardi 13 mai à 7.45 h. p.m.
Mercredi 14 mai à 8.00 h. p.m.
Jeudi 15 mai à 8.00 h. p.m.
Vendredi 16 mai à 7.30 h. p.m.
Samedi 17 mai à 7.30 h. p.m.

—o—

Course au trésor

Plusieurs Unions ont organisées une course au trésor qui semble vouloir donner des résultats pratiques pour stimuler l'assistance aux assemblées.

Chez les Menuisiers: — La somme de $20.00 a été gagnée par M. Raoul Arcand. Fait à noter ce n'est qu'après 10 semaines et 23 tours de tirage par l'aumônier du syndicat, M. l'abbé R. Dionne qu'un numéro gagnant a sorti. M. Raoul Arcand fit don de la somme de $10.00 a être tirée parmi les membres présents par tranche de $2.00. Nos félécitations à M. Arcand pour sa générosité et son esprit d'unionisme.

Chez les Peintres:—La course au trésor débutait à l'assemblée du 7 avril. Le gagnant du tirage fut M. Achille Levasseur.

Chez les Travailleurs en Chaussure: — Aucun nouveau gagnant. Le trésor se chiffre comme suit: Machiniste: $3.00;

La période 1939-1964

Les délégué-es au congrès de 1958 du conseil central. Photo : Archives CSN

Au moment où éclate la Deuxième Guerre mondiale, le Conseil général occupe une place centrale dans le paysage syndical de la grande région de Québec. Sans contredit, la CTCC est l'organisation ouvrière comptant le plus de membres et dont l'implantation est la plus diversifiée.

Selon le journaliste Fernand Dansereau, cette présence tient littéralement du « miracle » :

> Sans aucun doute les syndicats catholiques se sont implantés à Québec dans quelques industries importantes : le service de transport par exemple ou encore les chantiers maritimes de Lauzon. Mais cela n'empêche que le Conseil central recrute la majorité de ses membres [dans] des entreprises marginales où l'intervention du syndicalisme semble une gageure ou une espèce de miracle.

Le Conseil devra s'adapter rapidement aux transformations importantes que la guerre provoque dans le monde du travail. Pour garantir la « paix industrielle », le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial vont adopter une série de lois et de décrets destinés à éviter le recours à la grève pendant la durée du conflit mondial. Si certaines décisions restreignent les droits des travailleurs (en interdisant les grèves dans les secteurs jugés névralgiques pour la défense nationale), d'autres font écho à des revendications portées par le mouvement syndical depuis plusieurs années. La Loi des relations ouvrières, adoptée en 1944 par le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, est sans contredit une avancée majeure pour les syndicats. Elle oblige les parties à négocier de bonne foi et permet à un syndicat qui obtient un vote majoritaire, d'avoir le monopole de la représentation au sein de l'unité de négociation. Cette nouvelle loi, jumelée à la généralisation de la formule Rand à partir de 1946, entraîne une modification en profondeur des rapports de force au sein des entreprises, mais aussi du rôle des organisations syndicales.

Quelques mois après l'adoption de la Loi des relations ouvrières, on assiste au retour au pouvoir de l'Union nationale dirigée par Maurice Duplessis. Son parti, qui règne sur la province jusqu'en 1960, n'hésite pas à pratiquer une politique antisyndicale féroce et répressive. Sous couvert d'anticommunisme, le régime

« Les syndicats dans la région de Québec »

Extraits d'un article de Fernand Dansereau publié dans Le Devoir le 10 novembre 1954

Quand on écoute l'énumération des syndicats [catholiques] de cette région (syndicat des employés de magasin, syndicat de l'alimentation en gros, syndicat des pâtissiers, syndicat des services hospitaliers, syndicat des boulangers, syndicat du vêtement, syndicat des laitiers, syndicat des employés de garage, syndicat de la boîte de carton, syndicat de la quincaillerie, syndicat des apprêteurs et teinturiers en fourrure, etc.), on se demande comment ils peuvent exister.

Ce sont pour la plupart de petites entreprises où les travailleurs sont trop peu nombreux et trop facilement interchangeables pour détenir une force économique. Il est quasi impossible pour eux de faire la grève. Comment obtiennent-ils alors des augmentations de salaire et des améliorations de leurs conditions de travail?

La réponse est complexe. On m'a expliqué que les entreprises étant plus petites, le patronat est plus près de la main-d'œuvre et est plus humain; que le clergé a joué un rôle bienfaisant en insistant auprès des employeurs pour qu'ils accordent de bon gré ce que les employés leur demandent; que le jeu naturel de l'offre et de la demande dans la période d'inflation qui a suivi la guerre a secondé admirablement ces influences, etc.

Il y a aussi les décrets (…). Les syndicats peuvent obtenir, en menaçant de dénoncer ces décrets, des avantages qui autrement leur seraient refusés.

Mais tout cela n'empêche pas que l'existence de nombre de syndicats à Québec est précaire. La campagne de réorganisation qui se déroule depuis quelques mois dans le secteur du commerce le démontre bien. Pour survivre, le syndicalisme à Québec a besoin de reconsolider perpétuellement ses gains. (…)

Les gens qui travaillent dans les industries marginales sont souvent bien plus mal protégés et ont un besoin bien plus grand du syndicalisme que d'autres; ce sont eux les véritables prolétaires. Pour les défendre, le syndicalisme à Québec a dû développer jusqu'à sa limite l'art de la négociation et de la persuasion. Sa souplesse peut sembler sa faiblesse, mais elle est nécessaire. ■

Duplessis s'attaque aux organisations ouvrières et pourchasse ses militants. Les grèves d'Asbestos (1949), de Louiseville (1952) et de Murdochville (1957) deviennent des terrains d'affrontement entre le travail organisé et de grandes entreprises soutenues par l'Union nationale. À travers ces conflits, le mouvement syndical devient l'une des forces motrices de l'opposition au régime Duplessis, y compris dans la région de Québec. Le Conseil central (qui délaisse le nom de Conseil général en 1950) sera partie prenante des changements qui surviennent dans la société québécoise au cours de cette période.

La guerre a aussi des répercussions sur la place occupée par les femmes sur le marché du travail. Avec la rareté de la main-d'œuvre masculine, des milliers d'entre elles occupent pour la première fois un emploi salarié. Cela est particulièrement vrai dans les usines qui contribuent à l'effort de guerre. À Québec, jusqu'à 7 000 femmes sont employées à la production de munitions à l'Arsenal fédéral situé dans le quartier Saint-Malo où elles constituent près de 60 % de la main-d'œuvre. La guerre terminée, nombreux sont ceux qui souhaitent le retour des femmes au foyer. Pour le clergé et une bonne partie de « l'élite » intellectuelle canadienne-française, il est inconcevable qu'une femme mariée puisse occuper un emploi salarié. Si bon nombre d'entre elles font effectivement le « choix » de quitter leur emploi après leur mariage, on voit néanmoins une augmentation constante du pourcentage de femmes sur le marché du travail à partir des années 1950. À terme, ces femmes exigeront une meilleure représentation au sein des structures syndicales, y compris au sein du Conseil central. ■

Ouvrières à l'Arsenal de Saint-Malo vers 1943 (Ville de Québec)

De nouvelles dynamiques

La période 1939-1945 ne marque pas de temps d'arrêt pour le Conseil général. De nouveaux syndicats sont formés dans tout le district et le territoire couvert par le Conseil s'étend maintenant jusqu'à Matane.

À Québec et dans sa proche banlieue, on voit l'apparition du Syndicat catholique des employés de gros (alimentation), celui des services extérieurs (cols bleus municipaux), de même que trois nouveaux syndicats dans l'industrie du vêtement (pantoufle, gant et fourrure). Sur la Rive-Sud, plusieurs régions voient l'implantation d'unions catholiques : le Kamouraska (industrie du bois, Saint-Pacôme), le Témiscouata (industrie du bois, Cabano), L'Islet (métallurgie), Lotbinière (vêtement, Sainte-Croix). Cinq nouveaux syndicats sont également fondés à Plessisville et plus d'une demi-douzaine dans le Bas-Saint-Laurent (Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup). En 1943, tout près de soixante-dix syndicats locaux sont ainsi affiliés au Conseil général, soit vingt de plus qu'en 1941. Ce sont majoritairement de petits syndicats dont le rapport de force au sein des entreprises reste fragile.

Comment expliquer cette expansion rapide? D'après le Conseil général, ce mouvement s'amorce avant la guerre avec la création, en 1935, d'un comité d'organisation particulièrement dynamique qui sut profiter des changements apportés par la Loi sur l'extension des conventions collectives :

> Dès la première année de sa formation, le comité d'organisation fonda plusieurs syndicats en vertu de la nouvelle législation qui donnait l'extension juridique aux conventions collectives. Grâce à cette loi, une plus grande collaboration fut obtenue de la part des employeurs. Lors de la fondation du comité d'organisation, il y avait tout au plus 18 syndicats affiliés au conseil général.

Les neufs syndicats fondés entre juin 1935 et décembre 1936 amènent plus de 4 600 nouveaux membres à l'organisation. Au cours de cette période, le comité organise des journées syndicales à Québec avant d'étendre cette formule ailleurs dans la région (Montmagny, Saint-Joseph-de-Beauce, Donnacona, Saint-Marc-des-Carrières, Saint-Raymond, etc.). Des causeries radiophoniques sont régulièrement organisées sur les postes CHRC et CKCV. Dans le Bas-Saint-Laurent, 1 500 travailleurs se joignent au mouvement après que la CTCC ait mené, en 1938, des grèves (illégales) dans les moulins de la compagnie Price à Rimouski et à Priceville. Les travailleurs obtiennent ainsi une première convention collective avec atelier fermé, ce qui fait dire aux organisateurs du Conseil général qu'il s'agit de « l'une des plus grandes victoires remportées par les syndicats catholiques, du fait que la compagnie Price n'avait jamais voulu reconnaître auparavant notre mouvement ».

Cette expansion fulgurante n'est pas sans poser de défis. Comment s'assurer de la participation des membres des syndicats locaux aux instances du Conseil général? Dès 1945, un nouveau conseil central est formé à Rimouski, regroupant les syndicats affiliés dans le Bas-Saint-Laurent et sur la Côte-Nord. Malgré ce changement, un certain fossé se creuse au Conseil entre les syndicats « de l'intérieur » (Québec et sa proche banlieue) et ceux « de l'extérieur » (Portneuf, Beauce, Lotbinière, Bellechasse). Comme le souligne le journaliste Fernand Dansereau dans un article publié dans le journal Le Devoir en 1954, ce clivage a aussi des répercussions au niveau du militantisme syndical :

> Alors que Québec est une ville gouvernementale où fleurissent surtout de petites industries marginales, les autres centres comme Thetford, Donnacona, St-Grégoire-de-Montmorency vivent d'industries plus considérables : pulpe et papier, mines, textiles. Or, la nature de l'industrie, par je ne sais trop quel phénomène sociologique, influence profondément le caractère des gens. C'est [vrai] dans le mouvement ouvrier; les centres d'industries lourdes et primaires engendrent toujours des syndicats plus radicaux et plus prompts à l'action que les centres d'industries secondaires.

Pour pallier le manque de participation des syndicats « de l'extérieur », des conseils régionaux sont formés afin de permettre une coordination plus adéquate et conforme aux réalités de chacun. Le premier, celui de Thetford Mines, apparaît en 1953 avant de devenir un conseil central à part entière en 1957. Il faut toutefois attendre jusqu'en 1968 pour que l'existence de ces conseils régionaux soit officialisée dans les statuts du conseil central. ■

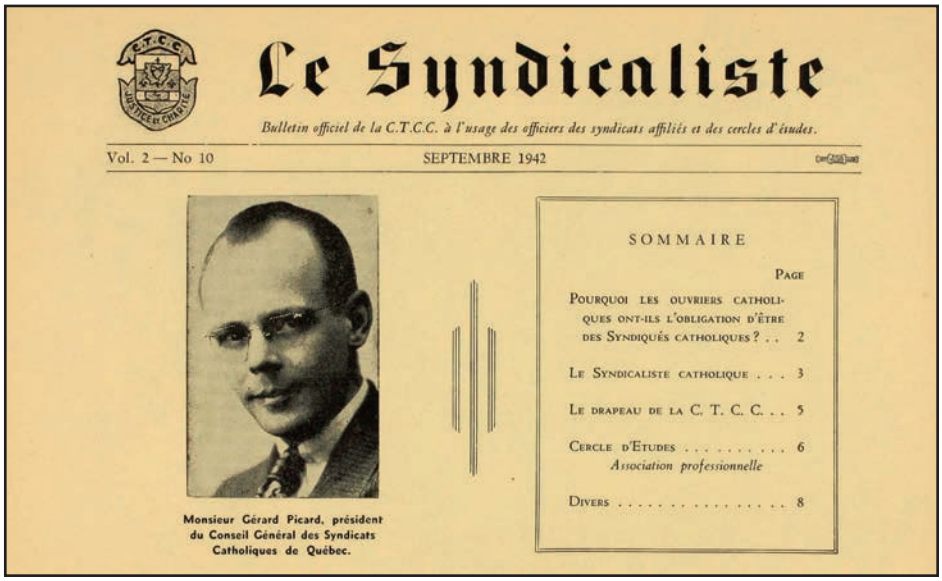

Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C.T.C.C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études.

Vol. 2 — No 10 SEPTEMBRE 1942

Monsieur Gérard Picard, président du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec.

SOMMAIRE

Page

Pourquoi les ouvriers catholiques ont-ils l'obligation d'être des Syndiqués catholiques? . . 2

Le Syndicaliste catholique . . . 3

Le drapeau de la C. T. C. C. . . 5

Cercle d'Etudes 6
Association professionnelle

Divers 8

Avant de présider aux destinées de la CTCC, Gérard Picard a fait ses premières armes au Conseil central de Québec (qui s'appelait à l'époque le « conseil général »)

Québec, ville nord-américaine de l'après-guerre

À la fin de la deuxième guerre mondiale, la ville de Québec compte une population de plus de 150 000 résidents largement catholiques et francophones. De ce nombre, vivent à Québec une communauté anglophone de 10 000 personnes et une population immigrante de 3 000 individus d'origine européenne, juive ou chinoise. Québec est alors une ville où 80 % des résidents sont locataires. Le coût moyen d'un loyer est de 40 $ en haute-ville et de 20 $ en basse-ville. La famille typique est composée de cinq personnes gagnant un salaire moyen de 2 250 $.

Québec va connaître, au cours de la décennie de 1950, une mutation urbaine radicale et un éclatement de ses frontières. En quelques années, la ville d'une grande densité urbaine et insalubre dans ses faubourgs va devenir une ville nord-américaine qui appuie son développement sur la construction d'autoroutes, le développement de quartiers de banlieue et de centres commerciaux. La population qui vivait dans les vieux quartiers de la ville va se déplacer vers les nouveaux quartiers résidentiels de Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy. La population de ces banlieues croît rapidement, passant de 50 000 résidents, en 1941, à 192 000, en 1966. Cet exode urbain se fait évidemment au détriment des anciens quartiers de la ville qui perdent la moitié de leur population.

Ce développement s'appuie essentiellement sur l'entrée dans une société de consommation favorisant l'achat d'un bungalow et d'une automobile. Au sortir de la guerre, les trois-quarts de la population de Québec utilisent le tramway pour se déplacer. Le tramway disparaît en 1948 pour faire place aux autobus. Au cours de la décennie de 1950, le nombre de propriétaires de véhicules automobiles passent de 10 000 à 60 000.

En 1956, Québec adopte un premier plan d'urbanisme qui prévoit la construction des boulevards Laurentien, de la Capitale et Henry-IV. À la fin des années 1960, les ingénieurs Vandry-Jobin déposent un rapport qui propose la construction de l'autoroute Dufferin et suggère la municipalisation des réseaux d'autobus privés de la région qui sont déficitaires et ne déplacent plus que 10 % de la population.

Lors de la création de la Communauté urbaine de Québec en 1970, qui regroupe une vingtaine de municipalités, la ville de Québec ne représente plus que le tiers de la population de l'agglomération. Et cela, malgré la fusion des villes de banlieue de Duberger, Les Saules, Neufchâtel et Charlesbourg-Ouest avec la ville-centre à la fin des années 1960. D'une ville ouvrière et manufacturière, Québec se transforme durant les années de la Révolution tranquille en une ville de services avec la croissance de la fonction publique et des secteurs de la santé et de l'éducation. ■

L'après-guerre voit la population qui vivait dans les vieux quartiers de la ville se déplacer vers les nouveaux quartiers résidentiels de Beauport, Charlesbourg et Sainte-Foy. Photo : la parade de la Saint-Jean-Baptiste, à Beauport, en 1960 (Ville de Québec)

Des changements dans le travail d'organisation

La Loi des relations ouvrières, adoptée en 1944, apporte un second souffle au travail d'organisation mené depuis le milieu des années 1930, mais complexifie également le travail des syndicalistes.

L'essor difficile du syndicalisme dans le secteur privé en Beauce

À partir des années 1930, le Conseil central déploie beaucoup d'énergie à développer des syndicats en Beauce. Ces efforts sont combattus par de nombreux patrons et par une partie du clergé local, dont l'hostilité face au syndicalisme est manifeste. En 1945, à peine sept syndicats locaux sont affiliés au Conseil dans l'industrie de la chaussure, du textile, de l'imprimerie, de la construction et dans le secteur minier.

Au cours des années 1950, de nouveaux syndicats sont fondés malgré le climat antisyndical ambiant. C'est le cas à la pâtisserie Vachon de Sainte-Marie-de-Beauce, laquelle emploie 250 personnes : « La rapidité avec laquelle ce syndicat s'est organisé mérite sûrement d'être soulignée. Elle est due à la collaboration étroite entre la CTCC et le Conseil central de Québec. C'est en effet toute une équipe d'organisateurs de ces deux organismes qui a accompli le travail en une seule fin de semaine, après une préparation lointaine par contacts espacés ».

Au cours de la décennie suivante, la situation ne semble pas s'être améliorée. Dans un article publié en 1964 dans le journal Le Travail, on rapporte les difficultés auxquelles font face les salarié-es de la région. Parmi les problèmes rencontrés, on note que l'opposition des employeurs face au syndicalisme trouve un relais sur les ondes radiophoniques et dans les journaux locaux.

Pour faire face à cette situation, un bureau syndical est ouvert à Saint-Georges-Est où travaillent deux organisateurs, René Hermégnies et Paul-Émile Gagnon. « Le niveau de vie des salariés de la Beauce est bas », selon M. Hermégnies, « mais il serait bien difficile d'attribuer au syndicalisme cette difficulté puisque le syndicalisme n'existe pour ainsi dire qu'à un état embryonnaire ». L'un des plus gros syndicats de la région regroupe 200 mécaniciens et commis aux pièces dans une vingtaine de garages automobiles. On compte aussi un nouveau syndicat à l'usine Dionne Spinning, une filature où travaillent plus de 250 personnes, majoritairement des femmes :

> « L'usine de Dionne Spinning, à St-Georges, est […] l'un des endroits où les conditions de travail sont excessivement mauvaises; l'employeur jouit encore d'un permis spécial pour faire travailler les jeunes filles jusqu'à minuit. L'on constate également que les jeunes filles n'ont pas de période de repos et doivent se tenir debout pour toute la durée de leur travail. Tout cela s'ajoute au fait que, vu la saison, la marche des machines est accélérée afin de mieux « remplir les commandes ». Dionne Spinning a un très faible pourcentage d'hommes à son service; la plupart des employées sont des jeunes filles de 16 à 20 ans qui doivent travailler de six heures du matin à trois heures de l'après-midi ou de trois heures de l'après-midi à minuit. Et cela pour un salaire horaire de 66 cents, dans la grande majorité des cas. L'on se rappelle qu'après la guerre, cette même usine Dionne avait fait venir 100 Polonaises pour compléter sa main-d'œuvre; il n'en reste qu'une, les autres ayant quitté à plus ou moins brève échéance ». ■

Quelques années à peine après son entrée en vigueur, son application pose déjà problème. En 1949, le président du Conseil général, Alphonse Roberge, dénonce l'attitude des patrons et de leurs « aviseurs légaux » qui élaborent divers stratagèmes pour se soustraire à la législation en vigueur. Plusieurs cas de licenciements abusifs sont également rapportés : « À Montmagny et à St-Joseph de Beauce, certains patrons font la lutte aux syndicats catholiques », a affirmé M. Roberge, « et plusieurs ouvriers ont été congédiés pour activités syndicales. Il est vrai que le syndicat peut poursuivre l'employeur, mais l'amende est si peu forte que cela ne change rien à la situation ». Aux ateliers Prévost de Sainte-Claire, la mise à pied d'un responsable syndical provoque une grève spontanée en 1951 : « Le piquetage se fait jour et nuit et le moral des grévistes est excellent. Les ouvriers ont prévenu le patron qu'ils resteraient en grève aussi longtemps que le président du syndicat en formation, congédié pour activité syndicale, ne sera pas réinstallé ».

La création en 1943 du département de relations industrielles de l'Université Laval, animé par le père Georges-H. Lévesque, vient répondre aux besoins de formation de nouveaux « spécialistes » de l'accréditation et de la négociation des conventions collectives. L'arrivée de ces nouveaux acteurs dans la vie syndicale participe au « (…) réveil qui se manifeste chez la classe intellectuelle au point de vue social » dans la région de Québec en plus de contribuer au renouvellement du leadership au sein de la Confédération. L'élection de Gérard Picard à la tête de la CTCC en 1946 témoigne de ces changements. Journaliste à l'Action catholique, diplômé en droit et professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval, Picard aura un impact considérable sur l'évolution de la CTCC tout au long des années 1950, tant au niveau du discours que des pratiques.

Ces transformations renforcent également l'influence des fédérations professionnelles, dont le nombre ne cesse d'augmenter au sein de la CTCC. Celles-ci occupent un rôle de plus en plus important dans le processus de formation des syndicats au détriment des conseils centraux. En 1962, après des années de débats, la centrale procède à une réforme

...suite dans l'encadré en bas de la p. 26

CAMION DE VIVRES ENVOYE AUX GREVISTES DE LOUISEVILLE

Cette photo a été prise quelques minutes avant le départ d'un camion de vivres envoyé aux grévistes de Louiseville par le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec. On remarque dans le groupe, MM. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., Joseph Parent, président du Conseil central de Québec, Alphonse Proulx, secrétaire-correspondant du Conseil central de Québec, Maurice Dussault, secrétaire-correspondant du Conseil central de Québec, René Harmégnies, directeur de l'organisation de la C.T.C.C., Amédée Daigle, organisateur de la C.T.C.C., André Roy, chef du secrétariat de la C.T.C.C., Adélard Mainguy, trésorier du Conseil central de Québec, Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central, René Breton, agent d'affaires des Syndicats catholiques, Roland Leclerc, du Syndicat de l'Alimentation en gros, Jean-Paul Masson, secrétaire-archiviste du Syndicat du Textile de Louiseville, Joachim Duhaine, gardien du Syndicat de Louiseville, et M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint du Conseil central des Syndicats catholiques.

L'action politique non partisane

Après la Deuxième Guerre mondiale, le Conseil central prend très au sérieux son rôle de représentation politique.

Dans un article publié dans le journal Le Travail en 1949, on rappelle que cela fait partie intégrante de son mandat comme organisation :

> Il est rare que l'on considère un Conseil Central de syndicats comme un organisme de coordination et d'éducation, et surtout comme une institution d'influence auprès des pouvoirs publics. Cela provient probablement du fait que, de part et d'autre, l'on restreint théoriquement l'action syndicale aux questions de salaires et de conditions de travail à l'échelle de l'entreprise. Et pourtant, l'article 4 de nos Constitutions et règlements indique bien que le Conseil Central a pour but :
> a) de donner plus de cohésion et de force aux différents syndicats affiliés;
> b) d'aider à la formation et au progrès des syndicats nationaux d'inspiration chrétienne;
> c) de promouvoir plus efficacement les intérêts des salariés et de mieux protéger leurs droits légitimes;
> d) d'améliorer les relations entre patrons et ouvriers par tous les moyens que suggèrent la justice, l'équité et la charité;
> e) de représenter et d'appuyer les syndicats auprès des pouvoirs publics pour l'obtention de toute mesure destinée à améliorer le sort des salariés.

Dans la foulée des grèves d'Asbestos (1949) et de Louiseville (1952), à travers lesquelles les membres de la CTCC ont affronté directement le régime Duplessis, la question de l'action politique se pose avec acuité. Lorsque le gouvernement de l'Union nationale tente un coup de force en 1954 en présentant deux projets de loi visant à retirer leur accréditation aux syndicats jugés trop radicaux, la CTCC participe à la formation d'un « cartel » (front commun) syndical afin de lui barrer la voie. La confédération organise au côté des syndicats québécois affiliés au CIO une grande démonstration à Québec. Près de 5 000 syndiqués répondent à l'appel du « cartel » et convergent de partout à travers la province. Si cette « Marche sur Québec » est un succès au niveau de la mobilisation intersyndicale, elle est loin de faire l'unanimité. Le Conseil central de Québec s'abstient de participer à la mobilisation. Divers motifs sont évoqués, traduisant une réticence marquée face aux pratiques militantes qui se développent au sein de la CTCC sous la gouverne de dirigeants plus proches de la social-démocratie que de la doctrine corporatiste privilégiée par le clergé (dont l'influence sur le syndicalisme est plus forte à Québec qu'à Montréal).

Dans la Vieille Capitale, l'action politique des syndicats catholiques se traduit autrement. Le Conseil central se montre très actif au niveau régional à travers la mise sur pied d'un « Comité conjoint d'étude des problèmes économiques du Québec métropolitain » regroupant une panoplie d'acteurs. Cette démarche vise à mettre en lumière les problèmes causés par la récession qui touche la région de Québec au cours de la deuxième moitié des années 1950 :

Le premier geste de ce comité fut d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement provincial pour obtenir ◗◗

...suite « travail d'organisation »
◗◗ de structures et crée des bureaux régionaux. Ces bureaux, sous couvert d'uniformiser les services aux syndicats, prennent sous leur aile tous les permanents des conseils centraux et presque tous leurs champs d'action. Le conseil central est définitivement évacué du champ de la négociation, perd la conduite des grèves et n'est plus que partie prenante de l'élaboration des politiques en matière d'organisation et d'éducation. Il ne lui reste plus, en fait, que la représentation politique auprès des villes, des commissions scolaires et des groupes sociaux. ■

des travaux publics afin de pallier les difficultés les plus urgentes. Ce comité, qui compte des représentants des Chambres de commerce, des Associations de constructeurs, de l'Association des manufacturiers canadiens, des Marchands détaillants, et divers conseils municipaux de la région, doit se réunir régulièrement pour continuer son travail et s'assurer que ses interventions seront efficaces.

En 1958, cet organisme de concertation élabore plusieurs propositions concrètes pour combattre le chômage : retarder l'entrée sur le marché du travail des jeunes travailleurs en rendant l'école obligatoire jusqu'à 16 ans et en donnant des bourses d'études à ceux qui voudraient les prolonger, changer le caractère fortement saisonnier de l'emploi dans la région, réduire la semaine de travail à 40 heures, rendre le fleuve navigable à l'année, encourager l'achat local dans les industries, créer un fonds régional de développement économique, etc.

L'initiative du Conseil central est saluée par le journaliste Fernand Dansereau dans les pages du Devoir, « non pas dans l'espoir utopique de rétablir pour toujours "la paix entre patrons et ouvriers", mais par simple réalisme, pour régler un problème qui tourmente vraiment toute la population ». Faut-il en conclure que le Conseil central limite son action à la concertation avec les organisations patronales? Loin s'en faut. Au début des années 1950, il met d'abord sur pied des « Ligues de chômeurs » à Québec et à Lauzon afin de regrouper les sans-emploi. Organisés sur des bases syndicales, ces comités participeront à part entière aux réunions du Conseil et serviront de levier pour faire pression sur les autorités municipales. ■

Le « deuxième front »

Un autre enjeu majeur préoccupe le Conseil dans les années d'après-guerre : le problème du logement.

Un comité est formé au début de l'année 1950 afin de recueillir des statistiques sur les conditions de vie des ménages locataires de Québec. Le Conseil cherche à trouver des moyens pour abolir les taudis et propose d'établir des coopératives d'habitation. Si c'est la première fois que le Conseil central cherche à appliquer les principes coopératifs dans le développement résidentiel, les syndicats catholiques de la région ont été impliqués dans la mise sur pied de plusieurs coopératives de consommation dans le quartier Saint-Sauveur, à Saint-Grégoire-de-Montmorency, à Thetford Mines, etc.

Contrairement aux coopératives d'habitation développées depuis le milieu des années 1970 au Québec, celles construites pendant les années 1950 visent à permettre l'accès à la propriété pour les familles ouvrières. Au cours d'une réunion du Conseil tenue au mois d'avril 1950, les délégués présents adoptent à l'unanimité la proposition suivante :

> ATTENDU que les quartiers ouvriers de St-Roch et St- Sauveur sont surpeuplés;
> ATTENDU qu'il est impossible pour ces quartiers d'avoir une plus grande expansion afin de donner un logement convenable à quelques milliers de familles;
> ATTENDU que nos gouvernements fédéral et provincial ont créé des lois pour aider la construction de logements salubres;
> IL EST RESOLU : Que le Conseil général recommande à la ville de Québec de faire l'achat d'un terrain appartenant aux religieuses de l'Hôpital général de Québec. Ce terrain est situé sur le lot qui a pour titre la Ferme de l'Hôpital général et est borné au nord-ouest par le boulevard Hamel, au nord-est par la rue Dorchester et par la rivière St-Charles à l'ouest et au sud.
> Que ce terrain une fois acheté soit subdivisé en lots d'une grandeur uniforme, lesquels lots seront revendus à un prix raisonnable à des coopératives d'habitation pour la construction de maisons unifamiliales ou de duplex.

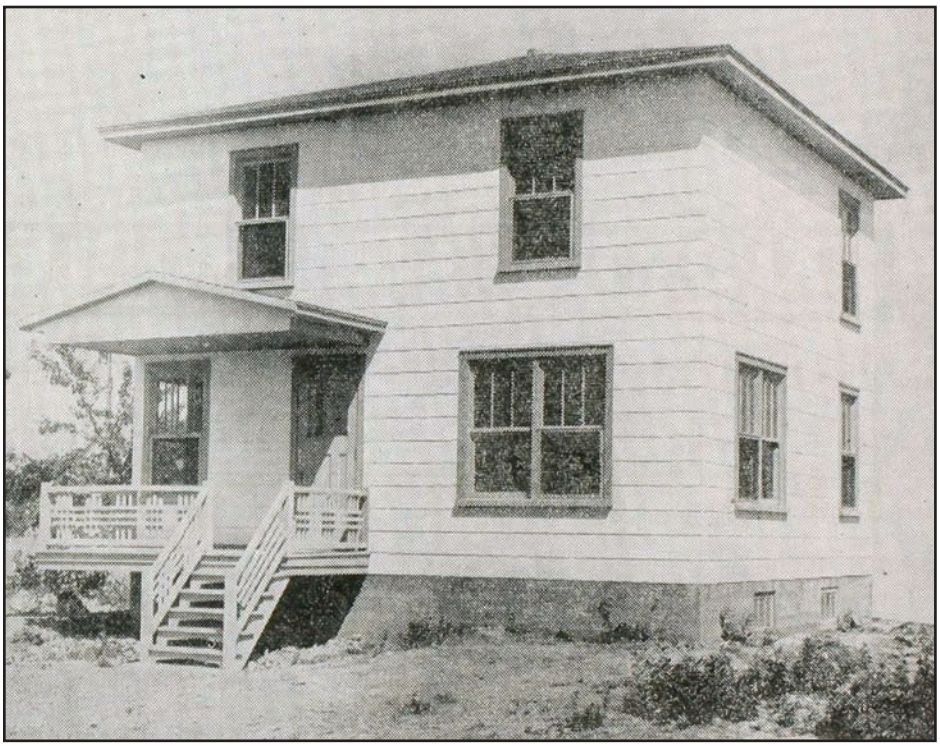

L'une des maisons ouvrières construites par le conseil central dans les années 1950.

Le 8 juin, une assemblée spéciale du comité logement réunissant une trentaine de membres des syndicats affiliés au Conseil lance officiellement le début du projet de coopérative. Après trois ans de travail,

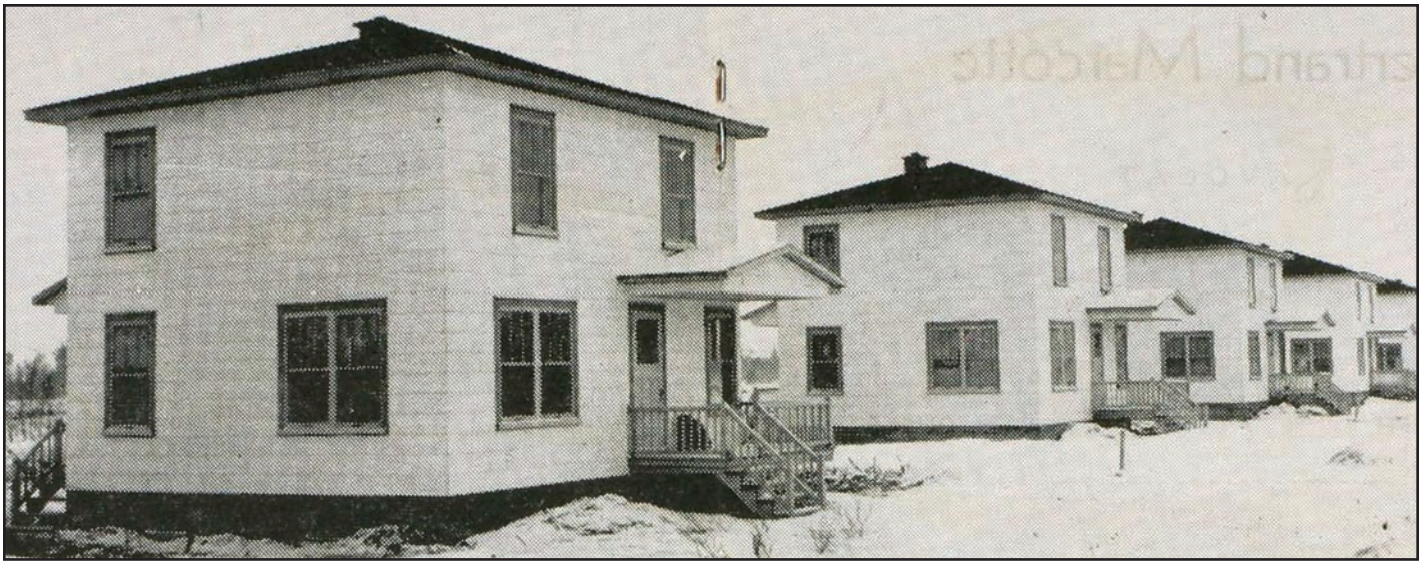

Quelques-unes des maisons ouvrières construites par le conseil central dans les années 1950.

les premières maisons sont construites dans la paroisse Sainte-Monique-des-Saules. Le projet du Conseil central est ambitieux :

> « (…) la coopérative Ste-Monique des Saules, de Québec, vient d'annoncer un programme de construction de 300 maisons unifamiliales sous l'égide du Conseil central de Québec. Ces 300 maisons unifamiliales viendront s'ajouter aux 12 maisons déjà construites et aux 30 maisons actuellement en construction et dont les excavations sont déjà creusées (…). Douze maisons unifamiliales de sept pièces en plus de deux chambres de bain sont complètement terminées au coût de 6 000 $ chacune. 30 autres maisons semblables sont en construction tandis que le Comité du Logement du Conseil central de Québec étudie un programme destiné à mettre en branle un chantier de 500 maisons dans la banlieue de Québec.

La coopérative met en place des mesures destinées à empêcher la spéculation foncière en s'assurant que les maisons ne puissent être revendues avant 10 ans ou transformées en duplex, « (…) car l'un des buts de la coopérative, c'est de fournir l'espace nécessaire pour s'épanouir en santé à tous les points de vue et non pas de multiplier les trois ou quatre pièces ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'initiative du Conseil central rencontre un immense succès. Elle permet à des centaines de familles d'améliorer concrètement leurs conditions de vie et pave la voie au développement résidentiel de nouveaux secteurs de l'agglomération de Québec. ■

Vers la déconfessionnalisation

La Loi sur les relations ouvrières aura aussi des répercussions sur le statut confessionnel de la CTCC.

Si la question de l'admission des non-catholiques se pose dès 1929 à la demande du Conseil central de Montréal, les changements législatifs intervenus pendant la guerre obligent la centrale à faire certains compromis. À partir de 1945, il n'est plus obligatoire d'être catholique pour adhérer à la CTCC. Cette mesure d'accommodement vise à répondre aux problèmes posés par le monopole de la représentation syndicale dans les entreprises, tout particulièrement dans la région de Montréal. Mais à Québec, berceau du syndicalisme confessionnel, on reste très critique face à ce qui est considéré comme un recul face à l'identité catholique du mouvement. La confessionnalité des syndicats est bien plus qu'un simple élément de discours. Elle est inscrite dans les pratiques adoptées dans les assemblées (qui s'ouvrent par une prière), dans les congrès (ajournés sur l'heure du dîner pour permettre aux délégués de se rendre à la messe) et dans le rituel d'adhésion des membres (qui s'engagent à être de bons catholiques au travail comme dans leur foyer).

Le même argument est invoqué au Conseil central lors du débat sur l'adhésion de la CTCC au Congrès du travail du Canada (CTC) entre 1956 et 1958. Lors d'une journée d'étude organisée à Québec en décembre 1957, les principaux responsables du Conseil central se prononcent en faveur du statut quo et contre l'affiliation à la nouvelle organisation pancanadienne « quelle que soit la décision que pourrait prendre la direction supérieure de la CTCC ». Si l'on évoque des problèmes avec la structure du CTC, la crainte de perdre dans ce processus le caractère confessionnel de l'organisation semble être au cœur de la position prise par les principaux porte-parole du Conseil. La méfiance à l'égard de la direction de la CTCC se manifeste aussi du côté d'anciens aumôniers des syndicats catholiques actifs dans la région de Québec. Ceux-ci font pression auprès de l'archevêque pour qu'il intervienne dans le dossier : « On dirait vraiment que la confessionnalité est pour les dirigeants de la CTCC une tunique de Nessus qui les brûle et dont ils veulent se débarrasser à tout prix pour se jeter dans les bras des unions neutres ». Mais les temps ont changé et l'époque où les autorités religieuses pouvaient dicter aux syndicats la marche à suivre

Le conseil central ne s'est déconfessionnalisé que cinq ans après la centrale, ce qui fait que pendant quelques années on a pu voir se cotoyer le sigle CSN et l'appelation « syndicats catholiques » à Québec.

est révolue. Le débat sera tranché à l'interne.

En 1959, les positions se clarifient de part et d'autre. Pour le président de la CTCC, Roger Mathieu, une « nouvelle présentation » de la confessionnalité est devenue nécessaire afin de « s'adapter au monde moderne » et d'assurer une expansion du mouvement, tout particulièrement dans la région de Montréal :

> Quand nous sollicitons l'adhésion des travailleurs, nous avons à faire face à plusieurs objections, en particulier à cause de la confessionnalité. Les travailleurs hésitent car ils pensent que c'est une organisation cléricale. Ils ont sûrement tort de réagir de cette façon, mais il faut essayer de comprendre leur réaction. Il faut penser que si l'un d'entre nous allait vivre dans une autre province et qu'on lui demandait de faire partie d'une union protestante, il hésiterait, ne sachant trop où cette adhésion le conduirait.

L'exécutif de la CTCC propose que l'on enlève le mot « catholique » dans le nom de la centrale afin de « reconnaître dans notre nom ce qui existe déjà dans les faits ». Dans un deuxième temps, la direction recommande que l'on enlève toute référence explicite à la doctrine sociale de l'Église dans sa constitution pour la remplacer par une définition des valeurs et principes qui guident la centrale : la justice, la charité, le respect de la personne humaine et la « fin spirituelle de l'homme ».

Le président du Conseil central de Québec, André Roy, répond à Roger Mathieu dans une lettre ouverte publiée dans le journal l'Action catholique. Selon lui, le véritable problème auquel fait face la CTCC est le non-respect du droit d'association, la confessionnalité n'étant qu'un prétexte invoqué par les partisans de la fusion avec le CTC. À mots couverts, Roy laisse entendre que les positions défendues par Mathieu sont empreintes d'anticléricalisme et annoncent une rupture avec la nature profonde de la CTCC :

> Jusqu'ici, la CTCC a adhéré sans arrière-pensée à la doctrine sociale de l'Église, l'acceptant dans toutes ses implications en toute obéissance et soumission. La CTCC avait un but qui primait sur tous les autres : faire pénétrer dans le monde du travail et la vie sociale en général l'enseignement social de l'Église. (…) M. Mathieu me reprochera peut-être de mettre en doute sa bonne foi. Qu'il se détrompe. Puissent tout simplement ces quelques remarques montrer que sa pensée n'a rien d'une adaptation à des conditions nouvelles, mais qu'elle détruit la raison d'être de la CTCC.

Les propositions défendues par l'exécutif de la CTCC seront finalement discutées et adoptées lors du congrès de la Centrale tenu en 1959. L'année suivante, la CTCC change de nom pour devenir la CSN. Pour les représentants du Conseil central de Québec, c'est une défaite amère. Le processus de déconfessionnalisation du Conseil prendra plusieurs années avant d'être complété. Le terme « catholique » restera présent dans le nom du Conseil central de Québec jusqu'en 1964 avant d'être définitivement retiré en 1965. Quant aux aumôniers, ils resteront présents dans l'organisation jusqu'à la fin des années 1970, jouant un rôle de « conseiller moral » auprès des syndicats. ■

Un nouveau siège social

Tout au long de son histoire, le Conseil central a toujours eu pignon sur rue dans le quartier Saint-Roch.

Après avoir occupé les locaux de la Bourse du travail sur la rue Saint-Vallier, l'organisation déménage sur la rue Saint-Joseph dans les années 1920 :

> « La permanence des syndicats ouvriers catholiques est située sur la rue St-Joseph, au numéro 308, dans la paroisse Notre-Dame de Jacques-Cartier, à la main des travailleurs. Elle occupe tout le deuxième étage d'un immeuble assez vaste. À lui seul, le loyer est déjà une charge onéreuse. Il y a là six bureaux fort modestes et une salle de réunion pouvant contenir jusqu'à 150 personnes. La lumière est abondante, parce que le local a presque l'aspect d'une serre chaude. Les cloisons sont vierges de peintures, l'ameublement pauvre à faire pitié. Les livres et revues concernant les questions sociales foisonnent; les visiteurs, presque toujours des ouvriers, se succèdent nombreux aux heures de bureau. À tout moment, c'est un appel téléphonique ou la cloche électrique aux coups rythmés qui avertit d'une visite quelque membre du personnel. Le corridor sert de salle d'attente fort bruyante parfois. Les machines à écrire clapotent de leur côté et complètent un ensemble qui n'a rien de séduisant pour les amateurs de la paix des bois ou de la solitude des cloîtres. Trois aumôniers, trois organisateurs laïques et un secrétaire composent le personnel du Secrétariat et se partagent une besogne peu enviée, ingrate souvent, presque toujours délicate, parfois périlleuse même. La tâche ne finit d'ordinaire qu'à l'approche de minuit. »

En 1929, le Conseil central entame des démarches pour faire l'acquisition d'un immeuble : « Les services se multiplient et les murs ne se dilatent pas. La rue apporte un bruit d'enfer, durant les assemblées, et la location est d'un prix élevé ». Cinq ans plus tard, le Secrétariat des syndicats catholiques fait l'acquisition d'une ancienne manufacture de chaussures au coin du boulevard Charest et de la rue Caron pour une somme de 9 000 $: « L'habitat est vaste mais sans luxe. Déjà cependant, des corvées bénévoles d'ouvriers le transforment et l'adaptent peu à peu aux nécessités des services du Secrétariat ».

Les locaux de la vieille manufacture acquise en 1933 n'étaient pas des plus adéquats pour une organisation syndicale en pleine croissance. On voit ici l'une des salles de réunion, en 1949. À noter, la salle n'est pas aérée et on ne compte qu'une seule toilette pour tout l'étage. Photo : Archives de l'Archidiocèse de Québec, 33 N, Fonds Secrétariat des syndicats catholiques, Dossier 20.

Après la Guerre, le temps est venu de repartir à neuf. On entreprend la démolition de l'immeuble pour y construire un nouvel édifice grâce à une importante souscription publique. Le temps des travaux, le Conseil tient ses rencontres au 92, rue Des Prairies. C'est en 1951 qu'est inauguré le nouvel édifice du Secrétariat des syndicats catholiques de Québec, l'actuel édifice du 155, boulevard Charest Est. À l'époque, on se vante d'avoir le plus grand et le plus moderne des sièges sociaux de tout le mouvement syndical au Canada. ■

Un club social

En septembre 1964, Le Travail annonce la création du « Centre social des syndicalistes de Québec » au 155, boulevard Charest Est situé dans l'édifice actuel du boulevard Charest. Le Centre comporte un restaurant ouvert au public de 96 places, un club social et un bar salon privé pour les membres et leurs invités. Le membership est individuel, mais réservé aux membres des syndicats. Le projet est élaboré par le syndicat des employés du garage de Québec Autobus, l'une des compagnies qui sera expropriée quelques années plus tard pour former la CTCUQ.

La place des femmes au sein du Conseil central (1939-1960)

Dès la fin des années 1930, la présence des femmes au sein du mouvement syndical s'accroît de façon notable dans la région de Québec.

Travailleuses en grève en 1952 à l'usine « Mastercraft » de Québec.

Dans l'industrie de la chaussure et celle du vêtement, des sections syndicales féminines sont mises sur pied, regroupant exclusivement des ouvrières. Comme ce fut le cas dans d'autres régions du Québec, la décision de séparer les hommes et les femmes d'un même métier ou d'une même entreprise recevait l'approbation du clergé. On ne souhaite pas que les travailleuses se retrouvent après le travail avec leurs collègues masculins dans des réunions syndicales, pour des questions de « moralité ». Mais cette pratique a aussi des effets non escomptés. Dans le milieu hospitalier, où les premiers syndicats sont créés au milieu des années 1930 parmi les cols bleus (opérateurs de machinerie fixe, ouvriers manuels), les femmes qui travaillent dans l'entretien, les cuisines et les buanderies vont amorcer à partir de 1943 un vaste mouvement de syndicalisation. Ces travailleuses sont largement majoritaires dans les services généraux où elles forment plus de 75 % de la main-d'œuvre. Leurs conditions de travail sont difficiles (60 à 70 heures par semaine) et leur rémunération presque inexistante.

Dans son livre sur l'histoire de la Fédération des affaires sociales de la CSN, l'historien Luc Desrochers revient sur les premiers pas de ce mouvement dans la région de Québec :

> Anaïs Lévesque, travaillant alors à l'Hôtel-Dieu décide donc de faire appel au Conseil central des syndicats catholiques et rencontre Henri Petit [l'agent d'affaires du Syndicat des services hospitaliers], qui lui remet des cartes d'adhésion syndicale à distribuer parmi les employées en attendant la convocation d'une réunion. Le soir du 8 décembre 1943, les bases de la syndicalisation du personnel féminin des hôpitaux de la région étaient jetées. La moitié des salariées de l'Hôtel-Dieu assistaient à la rencontre. Unanimement, elles signaient les cartes syndicales. Quelques jours plus tard, 103 des 113 membres du personnel féminin de l'institution étaient syndiqués.

Moins d'un an après, les femmes sont majoritaires au sein du syndicat. Leur participation aux assemblées est largement supérieure à celle des hommes, qui restent néanmoins aux commandes de l'exécutif. D'un commun accord, elles décident de former leur propre syndicat le 13 juin 1944. Selon l'une des membres-fondatrices, ce choix visait à avoir le plein contrôle sur leur organisation :

> Du moment qu'il y aurait eu un homme, ça aurait changé l'organisation du syndicat. Peu d'entre nous auraient contesté sa décision. Nous, les femmes, étions assez timides à ce moment-là : un peu peureuses, on laissait toutes nos affaires aux hommes. Il faut dire qu'on n'avait pas eu l'occasion de prendre nos affaires en main. C'était la première fois qu'on nous proposait de s'organiser. En plus, nous étions à peine arrivées dans le milieu et encore très jeunes.

Deux ans après sa fondation, le Syndicat féminin des employées des maisons hospitalières compte 800 membres dans une quinzaine d'hôpitaux et plus de 1 100 en 1951. Progressivement, la syndicalisation du personnel féminin se développe à travers la grande région de Québec, hôpital par hôpital. Les femmes sont rapidement beaucoup plus nombreuses que leurs collègues masculins à adhérer aux syndicats dans le secteur de la santé. D'ailleurs, les militantes de Québec ont longtemps résisté à la fusion avec le syndicat masculin, de peur de voir les hommes prendre le contrôle du syndicat même si les femmes étaient majoritaires.

Malgré ces progrès, la présence des femmes dans les assemblées du Conseil général reste très limitée. Un coup d'œil sur les procès-verbaux des réunions tenues au cours de l'année 1950 suffit pour le constater. Hormis trois syndicats composés exclusivement de femmes (le Syndicat catholique féminin des employées des maisons hospitalières, le Syndicat National Catholique de l'Industrie du Corset et la Section féminine de l'Union protectrice des travailleurs en chaussure), seuls le Syndicat des employés des services extérieurs de la Cité de Québec et le Syndicat national des gantiers de East-Broughton ont des femmes dans leur délégation. Une première femme fait toutefois son apparition sur le comité de régie du Conseil : il s'agit de Mlle Juliette Roberge, de l'Union protectrice des travailleurs en chaussure, qui est élue en 1950 au poste d'assistante au secrétaire financier. Après son départ, il faudra attendre jusqu'en 1957 pour qu'une autre femme, Gisèle Plante, accède au poste de secrétaire-archiviste de l'organisation.

Au début des années 1960, alors que les femmes consolident leur présence dans le mouvement syndical de la région de Québec, leur représentation dans les instances reste marginale. Cette situation est vivement dénoncée par de nombreuses déléguées lors du congrès du Conseil central qui se tient les 9 et 10 mai 1964. Alors que les travailleuses forment le tiers des 22 000 membres de la CSN dans la région de Québec, aucune d'entre elles ne siège à son exécutif. ■

Une lutte oubliée : les grands magasins de Québec

Si l'histoire a retenu, avec raison, la grève de Dupuis Frères, à Montréal, on n'a pas souvenir d'un évènement similaire à Québec… et pourtant! La lutte des employé-es des grands magasins de Québec dans les années 1950 n'en fut pas moins épique et illustre bien les difficultés rencontrées par les membres du Conseil central à l'époque.

Au début des années 1950, le Syndicat catholique des employés de magasins de Québec est présent sur une dizaine de sites du quartier Saint-Roch. Il s'est prévalu des dispositions de la Loi sur l'extension des conventions collectives et bénéficie d'un décret de convention collective. Toutefois, la situation est loin d'être idéale, notamment parce que le décret est géré par un comité paritaire et qu'il n'y a pas de clause de sécurité syndicale. Bref, le syndicat n'est pas enraciné et n'a que peu de moyens de faire respecter la convention collective au quotidien.

En mars 1954, une assemblée de 800 personnes vote d'abolir le décret dans les grands magasins. La stratégie proposée par les conseillers techniques de la Fédération du commerce et les organisateurs du Conseil central recommande de lancer une vaste campagne d'organisation pour demander à la Commission des relations ouvrières des accréditations dans chaque établissement et négocier des conventions collectives individuelles.

Malgré la signature d'une entente pour maintenir les conditions du décret jusqu'à la signature de conventions collectives, les propriétaires des grands magasins font la vie dure aux employé-es en changeant unilatéralement les conditions de travail. La campagne d'organisation porte fruit et le syndicat se retrouve assez rapidement avec une vingtaine d'accréditations individuelles en poche.

La négociation de la première convention collective post-décret fut assez rocambolesque. En effet, après un premier arbitrage, six grands magasins de Saint-Roch donnent le mandat à l'Association des marchands détaillants de négocier une convention collective générale en leur nom. Toutefois, à la dernière minute, la compagnie Paquet retire son mandat et se déclare prête à négocier seule. Le 23 mars, les négociateurs du syndicat se rendent donc sur les lieux pour rencontrer la partie patronale. Alors que les

Manifestation d'appui (Le Travail)

négociations s'amorcent, 300 employé-es se mettent en grève et envahissent la salle de réunion en déclarant qu'ils ne retourneront pas travailler tant que la convention collective ne sera pas signée, ce qui fut fait quelques heures plus tard. Dès le lendemain, les autres grands magasins acceptent eux aussi de signer une convention collective avec le syndicat.

Le syndicat tiendra le coup dans les grands magasins de Québec jusqu'à la fermeture du Syndicat de Québec dans les années 1980. À l'heure actuelle, il ne reste plus de syndicats CSN dans les grands magasins de la région de Québec.■

Signature de la convention collective à la compagnie Paquet sous l'oeil vigilant des employé-es. Photo : Le Travail.

Révolution tranquille

Le 7 septembre 1959, le premier ministre Maurice Duplessis meurt subitement dans la ville minière de Schefferville où il s'était rendu à l'invitation de la compagnie Iron Ore.

Moins d'un an plus tard, le gouvernement de l'Union nationale est défait aux élections par le Parti libéral dirigé par Jean Lesage. C'est dans un climat d'effervescence politique, culturelle et sociale que s'amorce la Révolution tranquille, un vaste programme de réformes ayant pour objectif d'aligner le Québec sur les autres sociétés nord-américaines.

En plus d'intervenir de façon plus active dans l'économie, l'État québécois annonce la création d'un ministère de la santé et d'un ministère de l'éducation, ce qui a pour effet de développer la fonction publique et parapublique. Le gouvernement Lesage entame également une révision en profondeur des lois du travail dès son arrivée au pouvoir en 1960. Après une vague de grèves illégales dans le secteur parapublic, un nouveau Code du travail entre en vigueur en 1964. Celui-ci place le Québec à l'avant-garde des sociétés nord-américaines en reconnaissant le droit de grève aux travailleurs et aux travailleuses du secteur de la santé, des commissions scolaires et des municipalités, de même qu'aux fonctionnaires provinciaux et aux enseignant-es. Mais très rapidement, l'État québécois utilise ses pouvoirs pour suspendre l'application du Code du travail lorsque ses intérêts comme employeur sont en jeu. Les lois spéciales forçant le retour au travail se multiplient à partir de 1967 dans le secteur public et parapublic, mais aussi dans l'industrie de la construction.

Les années 1960 voient également une augmentation constante du nombre de femmes mariées sur le marché du travail. De nouveaux groupes féministes voient le jour en 1966 : l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) et la Fédération des femmes du Québec (FFQ). L'année suivante, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, présidée par la journaliste Florence Bird, débute ses activités. Après six mois d'audiences publiques, l'analyse de 470 mémoires et de plus de 900 témoignages, la Commission dépose son rapport en 1970. Celui-ci contient 167 recommandations sur plusieurs questions importantes : la parité salariale, l'instauration d'un régime de congés de maternité, la création de services de garde à l'échelle canadienne, le contrôle des naissances et le droit à l'avortement, la réforme du droit de la famille, l'accès des femmes aux postes de direction, etc. Encore peu actif sur les enjeux féministes, le mouvement syndical devra rapidement s'ajuster pour répondre à ces questions urgentes. ■

Le comité des femmes du Conseil Central

C'est en 1974 que la CSN met sur pied un comité national de la condition féminine « afin de pouvoir lutter activement contre les diverses formes d'oppression, les discriminations et les inégalités vécues par les femmes, que ce soit au travail, dans la vie militante ou dans la société ». La même année, une première fête populaire est organisée à Montréal à l'occasion du 8 mars à l'initiative d'une coalition formée d'organisations syndicales, féministes et populaires autour du thème : « Ménagères et travailleuses, un même combat ».

L'une des premières manifestations du 8 mars à Québec, en 1980. Photo : Le Soleil

Dans la région de Québec, il faut attendre 1978 pour voir la mise sur pied d'un premier comité de femmes au Conseil central. Le comité participe à l'organisation d'une grande manifestation rassemblant près de 1 500 personnes le 8 mars 1980. Après s'être rassemblées devant l'édifice de la CSN sur le boulevard Charest, les manifestantes parcourent les rues du quartier Saint-Roch où elles effectuent plusieurs arrêts symboliques afin de souligner leurs revendications : contre l'exploitation sexuelle et la violence faite aux femmes; pour la reconnaissance du droit au travail et un réseau de garderies universel; pour une sexualité librement vécue et des maternités voulues. La journée se termine par un souper et une soirée communautaire dans les locaux de la CSN. ■

Une crise de croissance

Sans contredit, les années 1960 furent déterminantes pour la CSN. Ses effectifs doublent entre 1961 et 1971 en raison de la syndicalisation massive du secteur public et parapublic.

La centrale se donne aussi un nouveau projet de société inspiré du socialisme démocratique. Avec l'adoption en octobre 1968 du rapport intitulé « Le deuxième front », la CSN s'engage résolument dans l'action socio-politique. La centrale tente de sortir du carcan des relations de travail pour défendre les droits des travailleurs et des travailleuses dans tous les aspects de leur vie. L'objectif de cette stratégie est de permettre à la population laborieuse de s'imposer elle-même dans l'histoire et de bâtir une société à son image.

L'afflux de membres issus du secteur public amène de nouvelles dynamiques internes au sein du mouvement syndical. Le Conseil central de Québec est à même de constater l'ampleur de ces changements : « Nous sommes à vivre une période historique dans la vie de notre mouvement; comme nous y sommes entraînés comme dans un tourbillon, nous avons à peine le temps de le constater », écrit en 1967 l'aumônier du Conseil central, l'abbé Philippe Laberge. En 1962, à peine 19 % des membres du Conseil travaillent dans le secteur hospitalier ou dans les maisons d'enseignement. Cinq ans plus tard, ses effectifs ont doublé, passant de 20 000 à 40 000 membres. Les salariés de l'État québécois (fonction publique et parapublique) forment désormais la moitié des membres de l'organisation, loin devant le secteur de la construction, du vêtement et de la métallurgie. Quant aux travailleurs de l'industrie de la chaussure, leur nombre diminue sous la barre des 1 500 membres. L'un des effets concrets de cette « explosion démographique » est l'accroissement du personnel de la CSN à Québec. Malgré le déménagement du siège social de la centrale à Montréal, celle-ci compte près d'une centaine d'employés dans ses différents services syndicaux et para-syndicaux. Plus de 40 % d'entre eux sont des femmes.

L'arrivée de milliers de « cols blancs » au sein du Conseil central force l'organisation à se remettre en question. Lors du congrès de 1967, plusieurs intervenants s'interrogent sur la capacité du Conseil à faire face à cette transformation des effectifs syndicaux : « notre mouvement n'a pas su mettre en place les structures adéquates pour accueillir cette nouvelle clientèle et juguler la crise de croissance qu'elle subissait en un court laps de temps. D'où le problème : à l'intérieur même de notre mouvement, on a nettement l'impression qu'il existe deux mondes différents : celui des collets blancs d'un côté, celui des collets bleus de l'autre; deux mondes n'ayant aucune affinité entre eux et ne manifestant guère de solidarité l'un pour l'autre ».

Comment amener les fonctionnaires et les professionnels nouvellement syndiqués à participer à la vie syndicale, à ses comités de travail et aux assemblées du Conseil? Selon Jacques Archambault, conseiller technique à la CSN, le temps est venu « d'humaniser notre syndicalisme envahi et dominé par la technique et la bureaucratie » pour faire du Conseil central « un véritable laboratoire et un centre d'action sociale, économique et politique », « un centre de ralliement » et « un organe de combat » au service des salariés les plus pauvres et les plus défavorisés de la région. ■

Page 4 / LE TRAVAIL, DÉCEMBRE 1964

Tout Québec en liesse

QUEBEC. — Dans la vieille capitale, que certains croyaient être le dernier château-fort du Conseil général, la victoire du Syndicat des fonctionnaires a été écrasante et décisive. Près de 72% des votants se sont prononcés en faveur d'une action syndicale authentique.

Durant toute la soirée, à compter de 5 heures 30, après la fermeture des polls, tous les militants du syndicat s'étaient rassemblés dans la salle du "comité régional" où les résultats affluaient de tous les polls.

Dès les premiers moments, la victoire du Syndicat s'affirmait de façon très nette. Quelques polls seulement donnaient une majorité au Conseil général. Chaque nouvelle majorité en faveur du Syndicat déclenchait une nouvelle explosion de joie.

Plus bas dans le même édifice des syndicats nationaux, des centaines de fonctionnaires s'étaient donné rendez-vous et suivaient les résultats qui s'inscrivaient à mesure en provenance de tous les coins de la province.

Vers huit heures, les résultats étaient presque complets. Il ne manquait plus qu'un poll.

C'est alors que le président provincial du Syndicat des fonctionnaires, qu'on n'avait pas vu de toute la journée (il était au Parlement, siégant avec les membres du comité de surveillance), fit son apparition en compagnie du président général de la CSN.

On leur fit une ovation délirante.

Suivirent les discours d'usage, abondamment ponctués par les applaudissements de la foule en liesse.

La célébration devait se poursuivre très tard en soirée alors que le groupe s'organisa en parade pour aller brûler, selon une vieille tradition électorale, quelques bonhommes de paille — vous savez où !

● Ci-contre, à gauche, M. Jean Marchand reçoit les commentaires d'un employé qui n'en revient pas du résultat de la soirée. A droite, le président provincial du Syndicat, M. Raymond Fortin, adresse la parole à la foule qui l'ovationne.

Pas que Québec qui est en liesse en décembre 1964 quand les fonctionnaires provinciaux choisissent la CSN, le rédacteur du Travail l'est visiblement lui aussi...

Un nouveau mandat?

Après 1963, le Conseil change d'orientation, cessant de s'occuper de la négociation et de l'application des conventions collectives. Son rôle en matière d'éducation et d'organisation est subordonné à celui d'une nouvelle structure, le bureau régional de la CSN. Que lui reste-t-il comme mandat?

« Le champ qui lui restait en propre était celui de la représentation auprès des corps publics, municipaux et scolaires et groupes sociaux de toute nature, en d'autres termes, voir à la défense des intérêts généraux des travailleurs ». Cela passe, entre autres, par la formation de comités d'action politique non partisane (CAP) dans les quartiers ouvriers. Dans la région de Québec, le Conseil central entreprend dès 1967 la tâche de former des CAP partout où l'organisation compte des membres :

> Ces comités, qui couvriront le Québec et seront 63 dans la seule région de la capitale provinciale, ont pour mission de défendre le travailleur et d'opérer sa promotion sur les plans économique, social, politique et moral, plans qui, jusqu'ici, ont été négligés au bénéfice du secteur professionnel. Selon M. André L'Heureux, conseiller technique de la CSN auprès du Comité d'action politique, l'instauration de tels groupes locaux donne vraisemblablement naissance à un type nouveau de démocratie pouvant révolutionner le Québec. Car, comme l'ont souligné MM. Roland Tapin et Amédée Daigle, respectivement président du Conseil central de Québec et directeur régional, le regroupement des travailleurs sur le plan géographique, indépendamment des métiers de chacun en vue de régler les problèmes communs à une région, constituera un organisme de pression sans pareil.

Le Conseil central décide de s'impliquer dans le débat sur la « rénovation urbaine » du quartier Saint-Roch, celui qui a vu naître l'organisation cinquante ans plus tôt. Surnommé « l'Aire 10 » dans le langage des technocrates, c'est aussi dans ce quartier que le Conseil compte développer son premier comité d'action politique :

> Uniquement formé de syndiqués de la CSN — comme le seront tous les comités d'action politique non partisane — le groupe de l'Aire no 10 s'attaquera en premier lieu au problème du réaménagement de son quartier. La CSN souhaite tout d'abord que tous ses syndiqués de l'Aire 10 (quelque 700 personnes) soient parfaitement renseignés sur les plans que propose l'Hôtel de ville pour que, si besoin il y a, ils recommandent aux autorités municipales des modifications.

Dans un mémoire déposé à la ville de Québec au mois de novembre 1968, le Conseil central « marque son accord sur la nécessité de réaménager l'Aire 10 de la cité de Québec. Celle-ci n'est en grande partie qu'un amas de taudis indigne de notre Capitale. Ceci ne contribue aucunement à solutionner la crise actuelle du manque de logements salubres à prix modéré en notre cité ». Si le Conseil se montre favorable à la construction d'habitations à loyer modique (HLM) dans la paroisse Saint-Pie-X pour permettre la relocalisation des familles expropriées par les démolitions projetées, il se montre très critique face à la superficie et la qualité de ces logements : « Il ne faut pas prendre prétexte que ce sont des logements subventionnés pour les faire d'une qualité inférieure. Une société bâtie pour l'homme et la famille doit avoir en vue d'abord le bien-être de l'homme et de la famille ». Le Conseil central exige également une place au sein du futur Office municipal d'habitation, puisqu'il « possède le mandat de représenter les intérêts de la majorité des familles ouvrières qui seront appelées à habiter ces logements ».

Malgré cette déclaration, le Conseil n'est pas le seul organisme à parler au nom des familles ouvrières de Québec. D'autres acteurs sont présents sur le terrain, à commencer par le Comité des citoyens de l'Aire 10. Plus militant, ce comité engage la lutte contre les projets de l'administration municipale. Son action préfigure celle des groupes populaires qui se multiplieront à Québec jusqu'à la fin des années 1970. Le Conseil central et ses syndicats affiliés fourniront à ces comités de citoyens un appui politique, financier et logistique, notamment par le développement de services directs à la communauté. ■

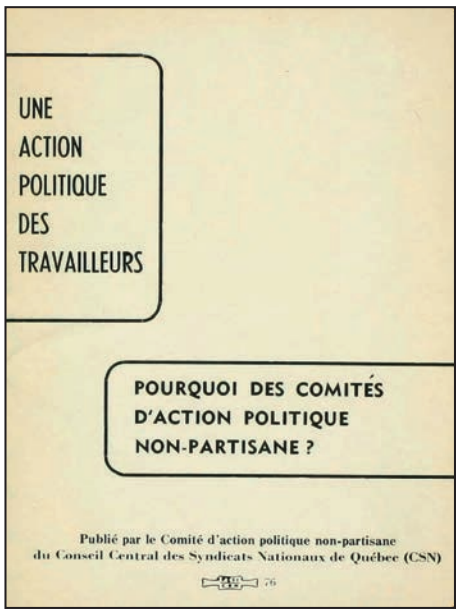

Fait plutôt rare, au lieu de diffuser le matériel national, le conseil central décide de publier son propre argumentaire sur l'action politique non partisane en 1969 (à gauche). Il faut dire qu'à l'époque, la CSN parle d'action politique tout court, comme on le voit sur la couverture du journal de la centrale (à droite). La nuance est importante pour les syndicats de la capitale.

Le temps des remises en question

Lors de son congrès de 1969, le Conseil central fait le point sur son action. Sans être un échec sur toute la ligne, la mise sur pied des comités d'action politique à l'échelle régionale a connu des ratés.

Si le Conseil se félicite de ses interventions au niveau de la politique municipale sur les questions du transport et du logement, « (…) il est à craindre maintenant que la popularité créée autour de ces mesures ne tourne partiellement seulement à l'avantage des travailleurs, qu'elle offre surtout l'opportunité aux exploiteurs de toute sorte de spéculer sur les terrains et les immeubles, les entreprises et les services; en un mot, il est à craindre que tout le travail accompli ne fournisse l'occasion à un petit nombre de personnes en place de s'enrichir davantage au détriment de la population à la faveur des expropriations ou des subventions ».

La réforme des structures de la CSN, amorcée en 1963, a fait mal au Conseil central et diminue ses capacités d'organisation : « Désormais, il nous faut bien nous le mettre dans le crâne : le gros du travail sur le plan du Conseil central devra être exécuté par les militants eux-mêmes, aidés dans la mesure du possible par les quelques permanents du Bureau régional et occasionnellement par ceux des fédérations. Pour être conséquent, il faut ajouter que toutes les initiatives qu'il nous faudra prendre, que toutes les activités que l'on voudra déployer devront l'être sous le signe du désintéressement le plus complet pour ne pas employer un terme désuet, le bénévolat ». ■

Vers un changement de paradigme syndical

Alors que le Conseil central cherche à donner un nouveau sens à son action en remobilisant ses membres, les congrès de 1970 et 1971 donnent à ses militant-es bien peu d'occasions de se réjouir.

Si le nombre de membres affiliés dépasse maintenant les 40 000, leur participation aux activités du Conseil central est en chute libre. Pour le président du Conseil, Roland Tapin :

> « Les années à venir vont exiger de nous un nouvel effort. Le militantisme à créer, dont je vous parlais au début, demeure toujours une priorité. Inutile de penser à réaliser quelque chose de valable pour les travailleurs, si tout le monde veut rester chez lui devant son appareil de T.V., ou alors, il faudra être logique et accepter de payer le prix et engager des techniciens qui feront le travail à notre place et à notre nom. Et encore faut-il que nous puissions dialoguer avec eux et prendre nous-mêmes les décisions. (…) Où sont les militants capables de relever le défi? Combien de syndicats ont eu la prévoyance nécessaire pour se trouver des militants et des officiers qui seront capables de subvenir à leurs besoins? Il ne s'agit pas ici d'une question de mieux-être mais bien de survivance ».

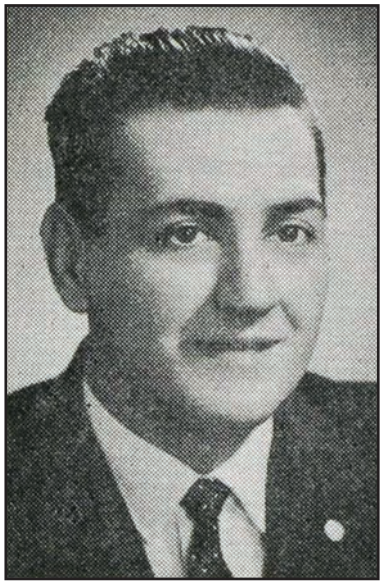

Roland Tapin, président du conseil central de 1963 à 1971

Le militantisme syndical est en bouleversement à Québec tout au long des années 1960.

Le Conseil central est à la croisée des chemins. Soit il s'engage vers un syndicalisme d'affaire conduisant inévitablement à « l'embourgeoisement des membres » et à « l'intégration des syndicats à la société capitaliste »; soit il prend la voie d'un syndicalisme de classe « qui refuse la complicité avec le patronat, qui ne traite pas le patron en allié, mais en adversaire, puisque nos intérêts à chacun ne sont pas les mêmes ». Dans son rapport présenté lors du congrès du Conseil central en 1971, le Comité d'action politique recommande avec vigueur cette deuxième option « (…) que certains qualifieront de révolutionnaire, mais qui n'est, en fait, que la continuité logique du mouvement ouvrier du début du siècle. Nous nous sommes battus pour être reconnus comme syndicats, cette époque est maintenant révolue. Nous nous sommes battus pour des conditions minimales de travail, et des salaires qui nous empêchent de crever de faim; c'est fait dans beaucoup de secteurs. Nous devons maintenant nous battre pour que soit rétablie la dignité des travailleurs, leur appartenance à part entière à la société, et le pouvoir qui leur revient de droit. ».

Le Front commun intersyndical de 1972 donnera l'occasion à ces militants de déployer leurs forces. Il provoquera également un affrontement au sein du Conseil central entre les tenants d'une approche syndicale combative et les éléments plus conservateurs qui feront bientôt bande à part. ■

Le front commun et la scission de 1972

Entre 1971 et 1972, les trois grandes centrales syndicales québécoises publient à tour de rôle des manifestes qui rendent compte de la radicalisation des luttes ouvrières après la crise d'Octobre. On y trouve une critique virulente de l'État et du système capitaliste.

Manifestation du Front commun, à Québec, vers 1972

Du côté de la CSN, on discute ferme autour du texte « Ne comptons que sur nos propres moyens », rendu public au cours de l'année 1971. Paul-Émile Dalpé, Amédée Daigle et Jacques Dion (ceux qu'on surnomme « les 3 D ») mènent la charge contre les nouvelles orientations de la CSN et accusent la centrale d'être menée par un groupe de « technocrates syndicaux (…) intellectuellement avancés et à l'élocution facile ». Au Conseil central de Québec, le manifeste ne fait pas l'unanimité. Pour le vice-président du Conseil central, l'économiste Yvon Valcin, ce document rédigé par « l'extrême-gauche anarchisante, doctrinaire et lunatique » contribue même à retarder l'instauration d'une véritable social-démocratie au Québec.

En 1972, un Front commun réunissant plus de 200 000 syndiqué-es du secteur public entame des négociations regroupées face au gouvernement libéral dirigé par Robert Bourassa. La coalition syndicale porte plusieurs revendications dont la plus importante est sans aucun doute l'obtention d'un plancher salarial de 100 $ par semaine pour tous les salarié-es de l'État québécois.

Le 28 mars marque le début des moyens de pression : une journée de grève est organisée à la grandeur de la province et la mobilisation est au rendez-vous. Devant le blocage des négociations, une grève générale illimitée est déclenchée le 11 avril. Dans la région de Québec, des lignes de piquetage sont rapidement dressées devant les édifices gouvernementaux, notamment devant les bureaux d'Hydro-Québec. La grève paralyse également le palais de justice de Québec, qui doit reporter les causes civiles et criminelles. Dans les hôpitaux, plusieurs services sont touchés et les syndicats tentent, sans succès, d'arriver à des ententes avec les directions pour assurer des services essentiels aux patients. Rapidement, une pluie d'injonctions forçant le retour au travail sont déposées par le gouvernement devant les tribunaux.

L'adoption de la loi 19 par le gouvernement provincial change la donne. Alors que les présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ encouragent dans un premier temps leurs membres à défier les injonctions, ils finissent par recommander aux grévistes de ne pas enfreindre la loi spéciale afin d'éviter de se placer sur le terrain de l'illégalité et faire le jeu du gouvernement. Sans attendre les consignes des responsables du Front commun, certains syndicats font bande à part et reprennent directement les négociations. C'est le cas du Syndicat des fonctionnaires provinciaux. Celui-ci quittera bientôt la CSN, ce qui porte un coup dur à la centrale.

Le 8 mai, les présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ (Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau) sont condamnés à un an de prison pour avoir incité les syndiqué-es du Front commun à défier les injonctions. Ils prennent le lendemain le chemin de la prison d'Orsainville, accompagnés par près de 3 000 sympathisants. Plus d'une trentaine de responsables syndicaux sont également condamnés à diverses peines d'emprisonnement. Cette répression provoque dans les jours qui suivent une série de débrayages et d'occupations à travers le Québec, notamment à Sept-Îles où les organisations syndicales prennent brièvement le contrôle de la ville.

Dans la région de Québec, ce mouvement touche d'abord les activités portuaires, les chantiers de construction et l'Université Laval avant de prendre de l'ampleur. À Thetford Mines, les mines d'amiante où travaillent plus de 2 000 membres de la CSN sont paralysées, entraînant dans leur sillon la fermeture de la plupart des établissements publics et commerciaux de la ville. Le poste de radio local est occupé par les grévistes. À Québec, une grève éclate au journal Le Soleil qui cesse sa publication. Les 12 et 13 mai, alors que la grève s'étend à de nouveaux secteurs, plus de 3 000 personnes convergent vers la prison d'Orsainville où un véritable « happening » de solidarité avec les présidents emprisonnés dure toute la fin de semaine.

Alors que Pepin, Laberge et Charbonneau purgent leur peine de prison, une crise éclate à la CSN. Cette crise aura des répercussions tangibles au Conseil central de Québec. Au mois de juin, une partie de l'exécutif de la centrale décide de faire scission pour fonder une nouvelle organisation syndicale, la Confédération des syndicats démocratiques (CSD). Le président du Conseil central de Québec, Roland Tapin, démissionne de son poste et rejoint le camp des dissidents. La veille du congrès de fondation de la CSD, le Conseil central tient une assemblée où les délégué-es présent-es élisent un nouvel exécutif. Pour la première fois de son histoire, une femme

Les années 1970 furent l'occasion d'un changement de garde et d'une réorientation du conseil central vers le syndicalisme de combat. Photo : Archives CSN

(Thérèse Montpas) est élue à la présidence. Le Conseil central adopte également une résolution condamnant « l'action des 3 D et indiquant que le CCSNQ, contrairement aux rumeurs qui avaient circulé au début du mouvement de scission, demeurait fidèle à la CSN ». Une lutte s'engage pour garder le contrôle de l'édifice de la CSN à Québec de même que les fonds conservés à la Caisse d'économie des travailleurs. Cette bataille, qui sera remportée par le Conseil central, permettra à l'organisation de poursuivre ses activités malgré la désaffiliation de 25 syndicats locaux au profit de la CSD.

Avec ce changement de garde, le Conseil central amorce un changement important dans son approche et dans son discours. Entre 1972 et 1982, l'organisation s'engage peu à peu sur la voie de la mobilisation et du syndicalisme de combat. Les premiers signes de cette nouvelle orientation ne tardent pas à venir. Au mois d'octobre 1972, le Conseil décide d'investir plus d'énergie sur le « Deuxième front » avec la mise sur pied de « comités populaires » à Québec et dans Portneuf. Son comité d'action politique s'implique activement au sein du Mouvement pour l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche et organise plusieurs actions de désobéissance civile. De manière significative, le Conseil central décide de souligner pour la première fois de son histoire la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses le 1er mai plutôt que de tenir son traditionnel rassemblement de la fête du Travail.

Globalement, le Conseil central choisit de s'engager aux côtés des travailleurs et des travailleuses en lutte en mettant à leur disposition ses forces et ses ressources. Une première campagne de solidarité est organisée avec les grévistes du Pavillon Saint-Dominique, une maison d'hébergement gérée par une communauté religieuse située sur le boulevard Saint-Cyrille. Cette bataille, qui mobilise les militant-es du Conseil central pendant près de deux ans, sera le premier d'une longue série de conflits très durs mettant aux prises des syndicats affiliés à la CSN et des employeurs déterminés à « casser » leur organisation. ■

La lutte des salarié-es du pavillon Saint-Dominique

L'institution, administrée par des religieuses Dominicaines, héberge des personnes âgées fortunées (prêtres, avocats, juges, médecins, etc.). Le 19 mars 1972, 27 employé-es de la résidence déclenchent une grève pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat et obtenir de meilleures conditions de travail.

La communauté religieuse s'oppose depuis 1966 à toutes les tentatives des employé-es pour former un syndicat. Dès le début de la grève, les sœurs embauchent des « scabs »; le conflit s'éternise, forçant les grévistes à multiplier les moyens d'action pour obtenir gain de cause. En mai 1972, un groupe de prêtres fait pression auprès de l'archevêché pour qu'il intervienne dans le dossier. Un médiateur est nommé, mais les négociations piétinent. Au mois de novembre, les grévistes décident d'occuper leur lieu de travail pour forcer l'employeur à revenir à la table des négociations. L'occupation prend fin le 31 décembre après que le cardinal de Québec se soit engagé à régler le dossier. Au mois de mars 1973, celui-ci doit reconnaître son échec : il ne peut forcer la congrégation à négocier de bonne foi avec ses employé-es. C'est donc un retour à la case départ.

Tout au long de l'année 1974, le conflit fait les manchettes. Trois prêtres et un laïc entament une grève de la faim pour obliger les sœurs Dominicaines à négocier de bonne foi avec leurs employé-es. Plusieurs manifestations de solidarité sont organisées, certaines réunissant plus de 500 personnes. Malgré tous ces efforts, rien n'arrive à faire plier la congrégation. Au mois de juillet 1975, après 40 mois de grève, le conflit se termine par une défaite du syndicat. Malgré son dénouement, la grève au pavillon Saint-Dominique est importante à plusieurs niveaux. Elle marque un point tournant dans la volonté affichée au début des années 1970 par le Conseil central de soutenir activement les travailleurs et les travailleuses en lutte. Elle témoigne aussi de l'urgence de réformer en profondeur le Code du travail pour interdire le recours aux briseurs de grève. ■

Défilé de la fête du Travail, rue d'Aiguillon, 2 septembre 1895. Photo : BAnQ

De la fête du Travail à la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses

Depuis près de 150 ans, les salarié-es de Québec ont pris l'habitude de manifester dans les rues de la ville.

Dès 1867, on voit ainsi les membres de la Société bienveillante des journaliers de navire - le syndicat des débardeurs du port de Québec - parader tous les 23 juillet avec leurs banderoles, profitant du congé férié arraché à leurs employeurs pour montrer la force de leur organisation. À partir de 1891, le mouvement ouvrier souligne la fête du Travail le premier lundi de septembre. Ce jour férié, obtenu suite aux grandes luttes ouvrières qui ont marqué les années 1880, donne l'occasion aux syndiqués de défiler au centre-ville et de tenir des rassemblements festifs (pique-niques, concours, épreuves sportives, etc.).

Dès les premières années suivant sa fondation, le Conseil central participe activement à l'organisation d'activités pour souligner la fête du Travail. En 1922, une grande manifestation est tenue dans le quartier Saint-Sauveur, « le principal centre ouvrier national catholique du district ». Les syndiqués empruntent les rues Bagot, Saint-Vallier, Langelier, Arago, Aqueduc, Saint-Luc, Montmartre, Carillon, Bédard, Saint-Ambroise, d'Argenson, Saint-Joseph, du Pont et du Roi avant de se disperser à la place Jacques-Cartier. Fanfares, gymnastes et chars allégoriques ponctuent les défilés auxquels participent policiers et pompiers aux côtés de représentants du clergé et des élus municipaux.

Il arrive que les activités organisées à l'occasion de la fête du Travail prennent un visage plus « militant ». C'est notamment le cas en 1926 alors qu'une grève générale paralyse l'industrie de la chaussure. Le curé de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, Édouard V. Lavergne, s'en prend avec virulence aux « scabs » qui permettent au conflit de s'éterniser. Mais règle générale, ces manifestations sont caractérisées par leur caractère paisible et festif, témoignant de la volonté des organisateurs de montrer que le mouvement ouvrier catholique est un acteur important et respectable dans la vie de la Cité.

La décision prise par le Conseil central de délaisser la fête du Travail au profit de la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses au début des années 1970 est hautement symbolique : elle marque une rupture très nette avec le conservatisme et affirme la volonté des membres du Conseil de s'engager sur la voie d'un syndicalisme plus combatif et militant. Une première manifestation du 1er mai est organisée à Québec en 1973 à l'initiative du Conseil central et de la CEQ. Près de 3 000 personnes y participent, certaines venues d'aussi loin que Hauterive et Rimouski. Plusieurs groupes populaires prennent également la rue aux côtés des syndiqué-es. Parcourant les rues du quartier Saint-Roch, les manifestant-es dénoncent la répression antisyndicale et témoignent de « l'écœurement des travailleurs face à la collusion des pouvoirs politique et économique ». La manifestation se termine devant le siège social du Conseil central sur le boulevard Charest où un bal populaire vient clore la journée.

Bon an, mal an, le Conseil central participe depuis 45 ans à l'organisation de manifestations, d'assemblées et d'événements pour souligner le 1er mai, faisant de cette date un moment important de la vie syndicale à Québec. ■

Le durcissement des relations de travail

La réorientation du Conseil central vers la mobilisation se précise en 1974 par l'élection d'une équipe de militant-es très actifs sur son exécutif.

À l'occasion de son congrès annuel, les délégué-es se donnent un plan d'action s'appuyant sur « une forme d'action syndicale directe et permanente auprès des membres dans leurs milieux de travail », réalisée au moyen de l'éducation, de l'information et de l'animation syndicale. Le Conseil central aura rapidement l'occasion de mettre en pratique ce mode d'intervention inspiré du syndicalisme de combat. Entre 1973 et 1977, une vague de conflits de travail touche les entreprises du secteur privé à travers la province. Les salarié-es cherchent à rouvrir leurs conventions collectives afin d'y inclure des clauses visant à protéger leur pouvoir d'achat face à l'inflation galopante. Certaines grèves sont particulièrement longues : 16 mois à l'usine de la United Aircraft à Longueuil; 20 mois à l'usine de la Canadian Gypsum à Joliette. Si ces conflits s'éternisent à cause de la présence de briseurs de grève, leur dénouement est souvent marqué par la violence et la répression policière. Lors d'une manifestation organisée par les 500 employés en grève de la minoterie Robin Hood à Montréal, huit travailleurs sont blessés par balle par des agents de sécurité placés sur le toit de l'entreprise.

Le lock-out des employés de SICO, à Beauport, fut l'un des conflits emblématiques des années 1970 dans la région de Québec. Photo : Le Travail

Dans la région de Québec, le Conseil central intervient dans plusieurs conflits de travail particulièrement difficiles. Entre octobre 1974 et septembre 1975, pas moins de 18 syndicats affiliés font la grève, tout particulièrement dans le secteur privé. En 1976, la CSN tente de faire une percée dans le secteur de la finance avec la mise sur pied d'un syndicat dans une succursale du Trust General à Sillery (43 employés). Il soutient également la lutte des travailleurs en lock-out à l'usine Sico de Beauport (51 employés). Dans les deux cas, les employeurs ont recours à des briseurs de grève pour maintenir leurs activités. D'autres conflits similaires éclatent à la charcuterie Lafleur (45 employés), à l'Agence provinciale (41 employés), chez Standard Paper Box (178 employés). Appelé à prendre la parole à Québec à l'invitation du Conseil central, le nouveau président de la CSN, Norbert Rodrigue, dénonce l'attitude du patronat et la complicité des gouvernements provinciaux et fédéraux :

> M. Rodrigue s'en est pris aux études d'avocats patronaux qui prêtent leur concours à ces entreprises de démolition, aux exigences de sécurité et aux lutteurs qui se plaisent à intimider les grévistes sur les lignes de piquetage pour quelques dollars, aux averses d'injonctions et d'outrages aux tribunaux, aux *scabs* engagés grâce aux Centres de main-d'œuvre du Canada et du Québec, grâce à la Commission d'assurance-chômage et au Bureau du bien-être social.

Rassemblement au Petit colisée de Québec dans le cadre de la lutte contre le gel des salaires (1975). Photo : Le Soleil

Pour le président du Conseil central, Joseph Giguère, « le problème des *scabs* est le résultat de la compétition entre les travailleurs, accentuée par un taux de chômage élevé ». À défaut d'une loi interdisant le recours aux briseurs de grève, le Conseil central décide de mettre sur pied un comité de solidarité réunissant tous les salarié-es en lutte afin de développer un meilleur rapport de force face à leurs employeurs, mais aussi de favoriser une prise de conscience des travailleurs, y compris chez ceux « qui sont appelés à prendre la place des grévistes » pour les sensibiliser au tort qu'ils causent à la classe ouvrière.

En 1976, changement de cap au niveau provincial : le gouvernement du Parti québécois est élu pour un premier mandat. Il s'engage à réformer le Code du travail pour y inclure une clause interdisant l'emploi de briseurs de grève dans les entreprises sous sa juridiction. Si cette disposition, longtemps réclamée par le mouvement syndical, a des effets positifs sur le climat de travail, elle n'empêche pas les employeurs de mettre des bâtons dans les roues aux efforts de syndicalisation dans le secteur privé.

À la fin des années 1970, la CSN déploie beaucoup d'énergie pour mettre sur pied des syndicats combatifs dans l'industrie hôtelière. En 1979, une grève de six mois touche l'Auberge des Gouverneurs à Sainte-Foy. Trois ans plus tôt, les 400 salarié-es du Hilton Québec avaient demandé le soutien de la centrale pour se débarrasser d'un syndicat mafieux mis sur pied avec la connivence de l'employeur avant même l'ouverture de l'hôtel. Une longue bataille s'engage pour permettre à ces travailleurs et ces travailleuses de se donner une véritable organisation syndicale démocratique pendant qu'à l'Auberge des Gouverneurs, le conflit se poursuit. Pour le président du Conseil central, Joseph Giguère, « il est évident qu'il existe une complicité épaisse entre tout ce beau monde dans le but d'empêcher la CSN d'effectuer une percée dans le secteur de l'hôtellerie. Et les agents du ministère du Travail, tant ceux du service de l'accréditation que du service de la conciliation, assistent à cette mascarade en se repliant sur leur impuissance de fonctionnaire ». Au terme d'une lutte qui s'étire pendant plusieurs années et qui sera marquée par de nombreux congédiements pour activités syndicales, les travailleurs et les travailleuses du Hilton obtiennent gain de cause et signent une première convention collective en bonne et due forme au mois d'août 1980. Si la CSN arrive à faire une percée importante dans le secteur de l'hôtellerie, elle n'est pas au bout de ses peines. Bientôt, d'autres conflits de travail éclatent, notamment au Manoir Richelieu dans Charlevoix.

JOURNAL DU CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC — DÉCEMBRE 1979 VOLUME 1 – NUMÉRO 1

CSN

LES TRAVAILLEURS DE L'HOTELLERIE S'ORGANISENT

(*) On cherche un nom pour le journal du Conseil central. TOUTE SUGGESTION SERA BIENVENUE (418) 524-5171

VENUS AU MONDE AVEC LA C.S.N.

Hier le monde les ignorait. Ils n'avaient pas de nom. Ils n'existaient pour personne. Ils vivaient leur exploitation dans l'anonymat, le silence et l'isolement. Leurs exploiteurs avaient beau jeu.

Aujourd'hui, ils ont des noms, des visages. C'est Marie la femme de chambre, Richard le porteur de valise, c'est France la réceptionniste, Roland le garçon de table, Gertrude femme de ménage, c'est André le barman au grand cœur, c'est Benoît le militant qui ne lâche jamais : ce sont les travailleurs et travailleuses de l'hotellerie.

Leur vie quotidienne n'est pas encore transformée du tout au tout. Mais un changement important s'est produit dans leur vie. Désormais ils ont une existence. **Ils ne sont plus seuls.** Il y a une grande organisation, qui s'appelle la C.S.N., à laquelle ils viennent d'adhérer, qui comprend leur misère, qui reconnaît leurs droits, qui les proclame à la face de toute la société et qui réclame justice.

Parti du Hilton Québec il y a quatre ans, ce souffle de justice est en train de tout balayer : Hilton Québec, nouveau syndicat C.S.N. ; Auberge des Gouverneurs Sainte-Foy, nouveau syndicat C.S.N. ; Holiday Inn Centre-ville, nouveau syndicat C.S.N. ; Holiday Inn Sainte-Foy, nouveau syndicat C.S.N. ; Auberge des Gouverneurs de Rimouski, nouveau syndicat C.S.N. ; Manoir Richelieu de Charlevoix, nouveau syndicat C.S.N. ; Hôtel Méridien de Montréal, nouveau syndicat C.S.N.... Et ça continue. Maintenant, depuis huit mois, les travailleurs et travailleuses de l'Auberge des Gouverneurs Sainte-Foy sont en grève. Ils tiennent le coup avec le sourire, même si c'est dur. Ils sont le premier hôtel à négocier. Leur convention va faire le modèle. Ils n'ont pas envie de faire tort aux autres en négociant à rabais.

Ce vent de libération non seulement porte en lui la garantie d'une vie meilleure pour tous les travailleurs et travailleuses de l'hotellerie, mais annonce un espèce de printemps pour tous les travailleurs et travailleuses du Québec. Quand les plus écrasés décident de se mettre debout, on sait que c'est un peu tout le monde qu'ils soulèvent avec eux.

SOMMAIRE

1- Venus au monde avec la C.S.N.
2- Négociations aux Holiday Inns Victoire au Hilton
3- Auberge des Gouverneurs : 7 mois de grève
4- Bilan de la lutte du Front commun

Dans les années 1970, le conseil central multiplie les initiatives pour faire connaître les luttes. Ici un journal diffusé à 10 000 exemplaires.

Alors que se règle la « saga » du Hilton, la région de Québec est frappée par une grave crise économique qui fragilise les gains obtenus par les travailleurs et les travailleuses. Les membres du Conseil central sont confrontés à une vague de fermetures d'usines et de licenciements :

l'usine de vêtements Doigts de Fée, les magasins Paquet-Syndicat, Rocco-Poulet, etc. À la boulangerie Vaillancourt, située dans le parc industriel Saint-Malo, une centaine de travailleurs et de travailleuses tentent le tout pour le tout afin de sauver leur emploi. Une vaste campagne de solidarité s'organise : une manifestation a lieu dans les rues du quartier Saint-Sauveur à laquelle participent plus de 200 personnes. Face à la fermeture de l'usine, les membres du syndicat local décident d'occuper leur lieu de travail afin d'empêcher son démantèlement. Rapidement, l'occupation se durcit et la production est relancée sous contrôle ouvrier avant que les travailleurs et les travailleuses ne soient expulsés par la police. Cette expérience d'autogestion est de courte durée, mais elle donne l'idée à d'autres groupes de travailleurs et de travailleuses de la grande région de Québec de mettre sur pied des coopératives de production pour éviter la fermeture de leur entreprise. ■

Les syndiqué-es du Manoir Richelieu lors de la manifestation du 1er mai 1989. Photo : André Querry

Le conflit du Manoir Richelieu

Construit en 1929 par la compagnie Canadian Steamship Lines, le Manoir Richelieu est considéré comme un joyau du patrimoine touristique québécois. Lorsque son propriétaire John Dempsey fait faillite en 1975, le gouvernement du Québec fait son acquisition. Le Manoir Richelieu est à l'époque l'un des trois plus gros employeurs de la région et sa fermeture serait une catastrophe pour l'industrie touristique de Charlevoix. En 1977, les 350 employé-es de l'hôtel (des femmes à plus de 85 %) se syndiquent à la CSN et se débarrassent de l'Union internationale des employés d'hôtels, restaurants et commis de bar (le même qu'au Hilton-Québec).

En 1983, le gouvernement du Parti québécois décide de mettre en vente le Manoir Richelieu qui est déficitaire. Après deux ans de tergiversations, l'homme d'affaires Raymond Malenfant se porte acquéreur de l'hôtel pour une somme dérisoire (555 555 $). Malenfant s'engage à effectuer d'importantes rénovations, à ouvrir l'hôtel à l'année et à privilégier l'emploi de main-d'œuvre locale. Mais il refuse catégoriquement de reconnaître la convention collective ratifiée en 1984 par le gestionnaire de l'époque, la famille Dufour.

Une bataille juridique s'engage autour de l'interprétation de l'article 45 du Code du travail. Selon la CSN, le nouveau propriétaire est lié par l'accréditation syndicale et par la convention collective signée l'année précédente. S'appuyant sur une brèche dans le Code du travail, Malenfant prétend n'avoir acheté qu'un immeuble et veut embaucher le personnel de son choix. Les 350 employé-es du Manoir perdent leur emploi : leur syndicat entame des moyens de pression pendant que le litige prend le chemin des tribunaux.

Rapidement, le conflit s'envenime. Grâce à des injonctions, Malenfant parvient à limiter le piquetage devant l'hôtel et les autres établissements qu'il détient à travers le Québec. Les manifestations et les actions se poursuivent malgré tout :

« Le 17 octobre 1986, au moment même où l'hôtel s'apprête à recevoir quelque 1 200 congressistes, d'ex-syndiqués et des sympathisants envahissent l'établissement. (...) La police, appelée sur les lieux, procède alors à l'arrestation de 71 manifestants, dont 46 femmes. Pour Gérald Larose, président de la CSN, l'incident résulte de «dix mois de frustration» ».

Une semaine plus tard, la Sûreté du Québec tue Gaston Harvey alors que ce dernier participe à une manifestation d'appui aux ex-employé-es du Manoir Richelieu à La Malbaie. « Il ne faut pas que la mort de Gaston ait été inutile; il faut que le conflit se règle, dira l'épouse du décédé, une ex-employée du Manoir, mère de deux garçons de 15 et 13 ans. »

L'un des tout premiers numéros du nouveau journal du conseil central, le Réflexe, lancé en 1985, portait sur le conflit au Manoir Richelieu.

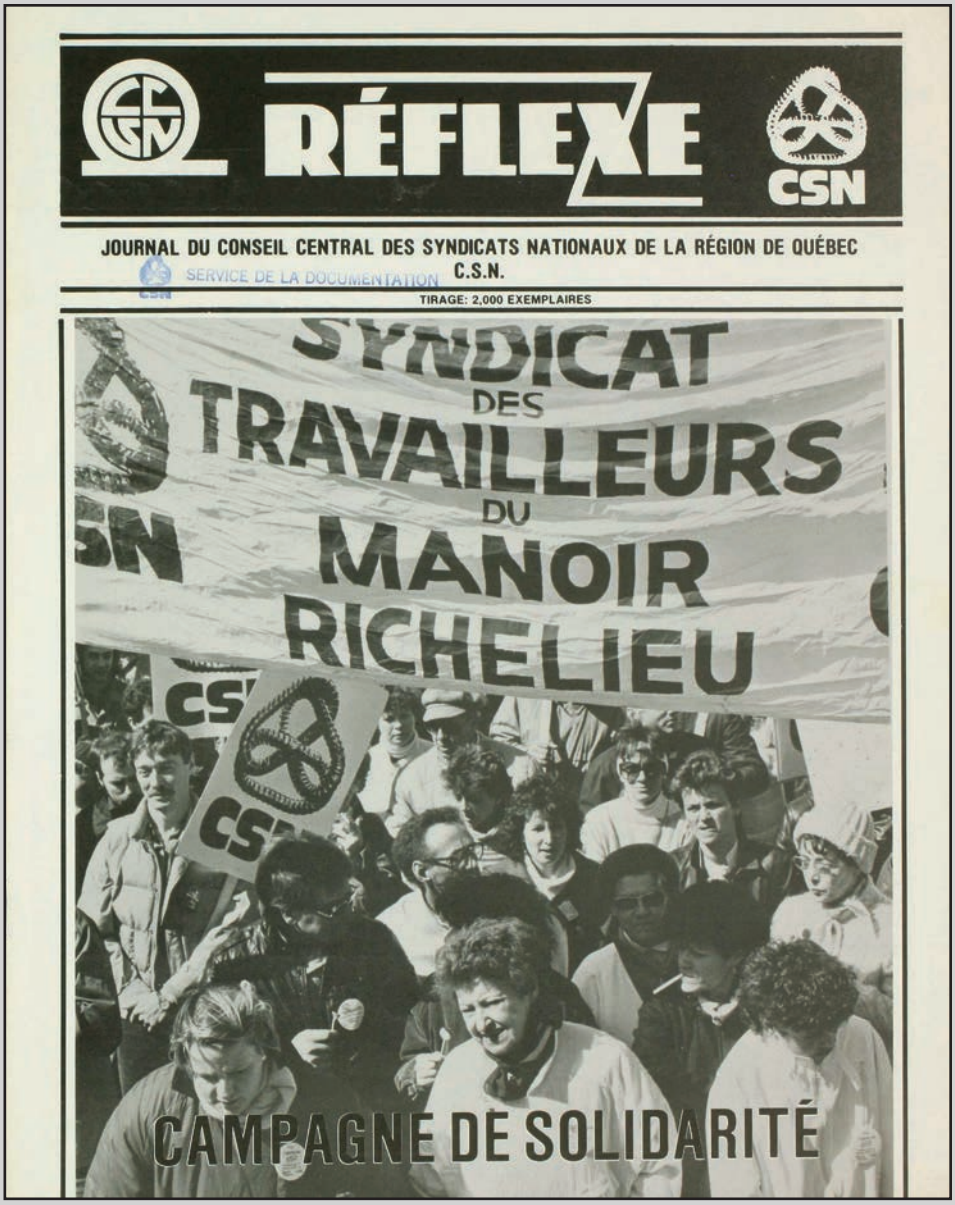

RÉFLEXE

CSN

JOURNAL DU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA RÉGION DE QUÉBEC C.S.N.

SERVICE DE LA DOCUMENTATION CSN

TIRAGE: 2,000 EXEMPLAIRES

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU MANOIR RICHELIEU

CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

Malgré plusieurs tentatives de médiation, le conflit se poursuit. La CSN lance un appel au boycott et démarre une campagne à l'extérieur du Québec. De nouveau, les tribunaux accordent à Malenfant une injonction interdisant au syndicat d'utiliser ce moyen de pression. L'appel au boycott est néanmoins relayé à travers toute l'Amérique du Nord par le mouvement syndical.

Le 23 mai 1987, une bombe explose au Motel Universel à Chicoutimi, propriété de Raymond Malenfant. Dans les semaines qui suivent, des perquisitions ont lieu dans les locaux de la CSN à Québec et à Montréal. Des permanents de la centrale sont arrêtés. L'un d'eux, condamné à 15 mois de prison, se révèle être un agent d'information au service de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) depuis plusieurs années. C'est lui qui a dénoncé ses collègues à la Sûreté du Québec. À n'en pas douter, ces événements portent un dur coup à la CSN.

Le 16 décembre 1989, après quatre ans de mobilisation et de solidarité, la CSN conclut que les travailleurs et les travailleuses licencié-es ne pourront être réembauché-es. Mais leur combat n'aura pas été vain, car au cours des années 1990, le Code du travail sera amendé pour éviter que ne se reproduise pareille injustice. ■

Source : Michelle Dufresne, Le conflit au Manoir Richelieu (1983-1988), Bulletin du RCHTQ, 15, 1 (43), hiver 1989.

La syndicalisation des garderies

Au début de l'année 1980, la CSN amorce une grande campagne de syndicalisation auprès des travailleuses en garderie.

Un premier syndicat est formé au CEGEP de Limoilou à la garderie La Réponse (devenue le CPE Les P'tits Loups). À la fin de l'année, les travailleuses de sept autres garderies sans but lucratif de la région de Québec se syndiquent à la CSN. C'est le début d'une longue lutte visant à reconnaître le travail de ces salariées et l'importance des services de garde éducatifs. ■

le travail

Édition spéciale pour les travailleurs et travailleuses de garderies du Québec

CSN

Octobre 1980

La syndicalisation des garderies: un outil privilégié

"Quelles sont les principales raisons qui militent en faveur de notre syndicalisation?"

Le conseil central depuis 1985 : enjeux et perspectives

Depuis le milieu des années 1980, le monde du travail a considérablement changé. Les vagues successives de contre-réformes néolibérales ont transformé radicalement le rôle de l'État dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Les accords de libre-échange ont accéléré l'intégration de l'économie québécoise au marché nord-américain et entraîné la délocalisation de nombreuses entreprises. Cette période est également marquée par une forte instabilité économique : les récessions se succèdent et le chômage redevient un enjeu auquel doit faire face le mouvement syndical.

Manifestation du secteur public, 1er novembre 1989. Photo : André Querry

Comment le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches s'est-il développé dans ce contexte difficile? Nous avons posé la question à trois militant-es de longue date : Yves Fortin, Gilles Lamontagne et Ann Gingras, respectivement secrétaire général, vice-président et présidente du Conseil central.

YF : « De 1976 jusqu'au milieu des années 1980, on a assisté à une radicalisation des luttes syndicales. Mais avec la récession et l'augmentation du taux de chômage, le terrain des luttes s'est déplacé. Au tournant des années 1990, on a commencé à se battre pour préserver les emplois au lieu de mener des luttes pour faire des gains. La durée de la plupart des conventions collectives s'est allongée. Les employeurs sont passés à l'offensive et les lock-out se sont multipliés.

Pendant les années 1990, nous avons dû faire face à de nombreux conflits de travail : jusqu'à cinq en même temps parmi les syndicats affiliés au Conseil central. Certains, comme la scierie Grondin à Saint-Côme de Beauce où les gens se battaient pour avoir une toilette extérieure, nous ont beaucoup marqués, tout comme celui chez Pierre et Granit à Saint-Marc-des-Carrières.

GL : Dans le secteur public, la restructuration de l'État s'est accompagnée de coupes dans les programmes sociaux. L'imposition des politiques néolibérales a eu des conséquences sur notre action syndicale : on est passé de luttes pour revendiquer de nouveaux droits à une défense de nos acquis. Les enjeux liés aux conditions de travail dans le secteur de la santé ont commencé à prendre une place de plus en plus importante dans les assemblées du Conseil central. Ça s'explique notamment par le fait que près de 60 % des personnes présentes à nos instances provenaient du secteur de la santé. Les salariés du secteur privé étaient en minorité lors de ces rencontres même s'ils constituaient 50 % des membres du Conseil central. Les libérations syndicales assumées par l'employeur, alors que dans le secteur privé ce sont les syndicats qui les paient, permettaient aux travailleurs et aux travailleuses du milieu de la santé d'être très présent-es. Cette forte représentation faisait en sorte que leurs préoccupations dominaient les échanges, ce qui pouvait être mal perçu par les délégués provenant des autres secteurs.

AG : Au conseil central, nous avons décidé d'aborder les questions relatives à la santé et à l'éducation comme des enjeux qui touchent tous les citoyens plutôt que d'en débattre strictement sous l'angle des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du secteur public et parapublic. La défense de l'accessibilité et de la qualité aux services publics s'est alors imposée comme un thème important dans nos assemblées.

Ce qui est clair, c'est que le ton des rencontres du Conseil central a considérablement changé depuis le début des années 1980. Ce qui prenait souvent le dessus dans les assemblées générales du Conseil central, c'était les débats entre les militants de différentes tendances politiques de gauche. Les rencontres se tenaient le soir, une fois par mois. Elles servaient surtout de « faire-valoir » : on présentait des rapports de comités sans que les membres ne se sentent interpellés dans leurs problèmes quotidiens ou que cela reflète véritablement l'action syndicale telle qu'elle se vivait dans les lieux de travail.

En 1985, nos structures ont changé. On s'est mis à tenir quatre assemblées générales par année en plus d'un

Ann Gingras

congrès. Par la suite, au lieu de se concentrer sur la lecture de rapports, on a effectué un virage avec des invités dans nos instances pour approfondir certaines questions et des journées thématiques pour élaborer ensemble nos positions. De manière générale, je dirais que le Conseil central s'est dynamisé en adoptant ces nouvelles pratiques.

On le sait, la question nationale a polarisé les débats politiques des 40 dernières années au Québec. Comment cela s'est-il traduit au Conseil central?

AG : Nous, on ne fait pas de politique partisane. C'est notre position depuis très longtemps. On a fait le débat en assemblée générale à deux reprises et chaque fois, la position était claire : on n'appuiera pas de formations politiques parce qu'en le faisant, on se piège. Nous avons pris position en faveur de l'indépendance du Québec, mais cette position n'appartient à aucun parti politique. Nous abordons la question de l'indépendance comme un véhicule qui permet d'atteindre l'objectif d'une société plus juste, jamais comme une fin en soi.

YF : En 1980, nous avons débattu de la question de la souveraineté en assemblée générale. Ça n'a pas été facile. On avait des membres, notamment aux chantiers maritimes de Lauzon, qui étaient fermement opposés à ce qu'on prenne position. Plusieurs craignaient la perte des contrats fédéraux. En 1995, on a incité les syndicats locaux à tenir des référendums auprès de leurs membres. Parmi ceux qui l'ont fait, la position du « Oui » est sortie très fortement. Pendant la campagne référendaire, plusieurs membres du Conseil central se sont impliqués dans le comité du « Oui » dans la région de Québec, notre président de l'époque fut même commissaire dans la commission régionale sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté.

GL : Quelques jours avant le référendum, Lucien Bouchard est venu faire un discours devant les délégués du Conseil central après l'une de nos instances. La salle était survoltée. Mais c'était avant qu'il ne devienne premier ministre et avant le Sommet socio-économique où s'est négocié le fameux déficit zéro…

AG : Le Conseil central n'était pas présent lors de ce Sommet. Nous étions très critiques face à la position prise par la CSN, qui a donné son appui à l'objectif de déficit zéro à certaines conditions. Les conditions ne ressortaient pas beaucoup une fois le Sommet terminé. Suite au déficit zéro, nous avons été entraînés sous une avalanche de compressions budgétaires. On peut dire que ça a bardé du côté des syndicats!

YF : Pendant les années 1990, nous étions impliqués sur des tables de concertation, à une échelle locale ou régionale. On a commencé à siéger aux conseils d'administration d'organismes publics et parapublics, comme les Régies régionales de la santé, le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec, Emploi-Québec, mais aussi à ceux des Centres locaux des développement. Cette présence nous a permis d'établir des liens et des contacts avec les acteurs de la société civile et d'intervenir pour la survie d'entreprises menacées de fermeture, comme

Yves Fortin

la papetière de Clermont, mais aussi dans le maintien de services publics de proximité (des centres d'hébergement par exemple). Ces contacts furent également très utiles quand est venu le temps de former un consensus régional pour freiner le désengagement de l'État en santé vers les organismes communautaires.

Des débats sensibles

YF : Il y a longtemps eu des clivages entre les différentes régions représentées au Conseil central autour de la répartition des ressources. On avait des locaux dans plusieurs municipalités où l'on tenait une permanence. Les conseils régionaux avaient une certaine autonomie et les gros syndicats du privé y étaient très actifs. Les frictions se vivaient au moment du congrès lors de la répartition des budgets. Pendant les années 1980, à cause des grèves et des luttes menées contre les fermetures d'usines, on n'avait pas les mêmes ressources qu'aujourd'hui.

AG : En 1995, un congrès spécial de la CSN à pris la décision de fusionner les conseils centraux faisant passer le nombre de 22 à 13, ce qui a entraîné la fusion avec le Conseil central de Thetford Mines. Pendant que les syndicats de Thetford Mines rejoignaient nos rangs, nous perdions ceux de La Pocatière au profit du Conseil central du Bas-Saint-Laurent. Cette réorganisation a mené à des luttes épiques pour maintenir un budget et des ressources à Thetford Mines. On a fini par s'apprivoiser par des rencontres et beaucoup de discussions.

La question de l'exploitation de l'amiante a également suscité passablement de débats. En 1997, la CSN a réitéré une position voulant que l'utilisation sécuritaire de l'amiante était possible avant de conclure que cela était impossible en 2011. Dans la région de Thetford Mines, ce changement de cap a suscité une levée de boucliers dans la communauté. Ça a fini par s'estomper, heureusement. Devant les dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs, c'était la bonne décision à prendre.

D'autres débats ont été particulièrement difficiles à mener : les fusions municipales, la déconfessionnalisation des écoles, l'usage de la cigarette. Toutes ces questions ont entrainé de longues discussions dans nos instances. Pendant tout ce temps, le Conseil central est demeuré un espace où de nouvelles préoccupations ont trouvé un écho. En 1991, un comité environnement a été mis sur pied. Nous avons aussi eu un comité de solidarité internationale très actif. Mais pendant longtemps, les membres se sentaient assez peu interpellés par cet enjeu. Ça a changé avec le Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en 2001.

YF : Ça a été un travail de longue haleine : on a fait une grosse mobilisation, beaucoup de rencontres d'information, etc. Contrairement à nos campagnes précédentes contre l'Accord de libre-échange avec les États-Unis (1985) et l'Accord de libre-échange nord-américain (1994), on a été capables de faire le lien entre les négociations qui avaient lieu à Québec avec les délocalisations d'entreprises dont on subissait les conséquences.

En ce moment, alors que le taux de chômage est particulièrement bas dans la région de Québec, quels sont les défis du Conseil central?

Gilles Lamontagne

AG : La dynamique a complètement changé : alors qu'on parlait dans les années 1990 de diminuer le temps supplémentaire et d'autres mesures afin de partager davantage le travail disponible, maintenant on discute des problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

YF : On fait face à de nouveaux problèmes. Le taux d'endettement est tellement élevé chez les ménages que de perdre une semaine d'ouvrage est impensable. Cette semaine-là, ils la doivent déjà. Quand vient le temps de prendre un vote de grève, ça nuit beaucoup à la mobilisation.

GL : L'un des enjeux actuels, c'est la fidélisation de la main-d'œuvre. Jusqu'aux années 1980, le travailleur était fidèle à sa « shop », il en était fier. Aujourd'hui, si ça ne fait pas ici, ça va faire ailleurs. La notion d'appartenance s'est perdue et cela

Manifestation du secteur public, 12 novembre 2015. Photo : Clément Allard

a des conséquences au niveau syndical. La génération qui fait actuellement son entrée sur le marché du travail ne comprend pas toujours le chemin qui a été parcouru par celles et ceux qui l'ont précédée. Ceux qui ont commencé à travailler pendant les années 1980 et 1990 et qui ont tiré le diable par la queue pour se trouver un emploi ont beaucoup de difficultés à comprendre les préoccupations des plus jeunes, notamment au niveau de la conciliation travail-famille, du travail de nuit ou de fin de semaine. Ils se disent : « moi aussi j'ai élevé une famille : c'est à votre tour de faire un effort. Je ne retournerai pas travailler de nuit pour vous accommoder ». On vit un « clash » des générations dans les milieux de travail, et ce dans tous les secteurs d'activité.

Si l'on se projette dans l'avenir, quels sont pour vous les défis du Conseil central?

YF : On a vécu un ressentiment de la part de la génération X, qui estimait que les syndicats les avaient abandonnés. Les animateurs de radios d'opinion en ont profité pour s'attaquer à leur tour aux syndicats. Maintenant, on doit composer avec les enfants de la génération X qui font leur entrée sur le marché du travail. Le défi, c'est de faire le transfert des acquis apportés par le syndicalisme, pas seulement au niveau des conditions de travail, mais aussi de l'avancement social. Ce n'est pas uniquement un transfert de connaissances, c'est avant tout un transfert de valeurs. C'est nécessaire de s'attaquer à ce problème pour reprendre confiance dans l'action collective.

AG : Un virage individualiste s'est opéré : on fait face à une montée très nette du corporatisme qui s'accompagne d'un virage à droite, tout particulièrement dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Tout cela a des conséquences pour notre mouvement, comme on a pu le voir pendant la grève étudiante de 2012. Le Conseil central a soutenu les étudiant-es dans leur grève. Quand ça a éclaté, nous étions dans la rue à leurs côtés. Mais lorsque la CSN a donné un appui financier à Gabriel Nadeau-Dubois, ça a suscité une vague d'incompréhension dans plusieurs syndicats de la région. Des animateurs de radios d'opinion ont incité les syndiqués à faire des pétitions pour marquer leur désaccord. On a beaucoup de travail à faire au niveau de la sensibilisation et de l'éducation populaire pour qu'on recommence à parler au « nous » plutôt qu'au « je ». Il faut que les notions de bien commun, d'engagement collectif et de militantisme redeviennent à nouveau importantes. Je souhaite aussi qu'on réalise la force des conseils centraux qui sont des lieux importants de solidarité. On doit assurer leur développement car ils sont des espaces essentiels pour la démocratie et l'action syndicale et sociale.

GL : J'aimerais que d'ici 5 ou 10 ans, on soit revenus au « jeu de base » du syndicalisme. Il faut arriver à faire comprendre aux travailleurs et aux travailleuses qu'ils peuvent être des agents de changement. Cette dynamique est importante. Actuellement, on fait beaucoup trop d'administration. Le syndicalisme n'est pas une « business », ni une compagnie d'assurance. On doit lutter contre la tendance à la bureaucratisation, y compris au sein de notre centrale. Il faut arriver à démocratiser notre mouvement pour en faire un outil collectif. C'est l'enjeu qui est au cœur de la vie syndicale aujourd'hui. ■

Les sources

1ère partie
Principales références :

Archives de l'archidiocèse de Québec. AAQ 71 CF et AAQ 33 N (divers dossiers).
Archives de la CSN (divers dossiers).
BAnQ-Q. Fonds de l'Action catholique. P428 (divers dossiers).
BAnQ-Q. Fonds de l'Union protectrice des travailleurs de la chaussure. AP-G-453-1.
L'Action catholique (divers numéros).
Le Travailleur (divers numéros).
Rapport annuel sur les organisations ouvrières au Canada. Ministère du Travail (Ottawa).
Charland, J. « 1925 : la grève des cordonniers ». Cap-aux-Diamants, 1 (4), 1986, p. 3–7.
Rouillard, J. Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 342 p.
Rouillard, J. Histoire de la CSN : 1921-1981. Montréal, Boréal Express, 1981, 335 p.
Rouillard, J. Histoire du syndicalisme québécois. Montréal, Boréal, 1989. 535 p.

2e partie
Principales références :

Archives de l'archidiocèse de Québec. AAQ 71 CF et AAQ 33 N (divers dossiers).
Archives de l'Université Laval. Fonds Gérard-Dion. P117 (divers dossiers).
Archives de la CSN (divers dossiers).
BAnQ-Q. Fonds de l'Action catholique. P428 (divers dossiers).
L'Action catholique (divers numéros).
Le Devoir (divers numéros).
Le Soleil (divers numéros).
Le Syndicaliste (divers numéros).
Le Travail (divers numéros).
Rouillard, J. Histoire du syndicalisme québécois. Montréal, Boréal, 1989. 535 p.

3e partie
Principales références :

Archives de l'Université Laval. Fonds Gérard-Dion. P117 (divers dossiers).
Archives de la CSN (divers dossiers).
BAnQ-Q. Fonds de l'Action catholique. P428 (divers dossiers).
Confédération des syndicats nationaux. Portrait d'un mouvement. CSN, 2000, 286 p.
Desrochers, L. Une histoire de dignité. FAS (CSN) 1935-1973. Beauport, Éditions MNH, 1997, 389 p.
Le Soleil (divers numéros).
Le Travail (divers numéros).
Rouillard, J. Histoire du syndicalisme québécois. Montréal, Boréal, 1989. 535 p.

AVEC nous
c'est public
CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC
CHAUDIÈRE-APPALACHES
CSN
RETROUVER
NOTRE DIGNITÉ
ÉDUCATION = LIBERTÉ
L'AUSTÉRITÉ
C'EST
LOURD
ÉTOUFFÉS PAR
LA
PAPERASSE
ENCHAINÉS
NON
COUILLARD NE
REND SERVICE
À PERSONNE,
MOI OUI